



**RECYLEX**

79, rue Jean-Jacques Rousseau  
92158 SURESNES CEDEX

## **Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87)**

<b>MINELIS</b>	<b>REC-PLV-a-1503</b>	<b>Version 4</b>
<h3><b>Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité La galerie d'exhaure du Repaire</b></h3>		

<b>Version</b>	<b>Date</b>	<b>Corrections et modifications</b>
1	14/04/2015	Première édition
2	25/06/2015	Deuxième édition
3	03/09/2015	Troisième édition suite à observations DREAL
4	05/01/2016	Quatrième édition : prise en compte observations RECYLEX

**MINELIS SAS**

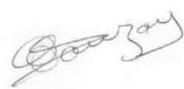
33 Rue Chanzy - 92600 ASNIERES SUR SEINE  
Tél : 01 47 90 24 83 - Fax : 01 73 64 69 87 - Email : contact@minelis.com



**Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87)**  
 Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de  
 Sécurité  
 La galerie d'exhaure du Repaire

<b>Auteurs :</b> MINELIS Didier DESRAY	<b>Code du document :</b> REC-PLV-a-1503 <b>Numéro de version :</b> 4 <b>Date :</b> 05/01/2016
---	--

<b>Identification du client :</b> RECYLEX S.A 79, rue Jean-Jacques Rousseau 92158 SURESNES CEDEX	<b>Référence du contrat :</b>
<b>Représentant :</b> RECYLEX S.A Philippe DEROUET, Responsable Environnement	<b>Responsable du projet :</b> MINELIS Nicolas SAUZAY, Directeur

<b>CONTROLE INTERNE</b>		
<b>Responsable du document :</b> MINELIS	<b>Nom et fonction :</b> Didier DESRAY, Chargé d'affaires	<b>Date et signature :</b> 05/01/2016 
<b>Relecture :</b> MINELIS	<b>Nom et fonction :</b> Sauzay Nicolas Directeur Général	<b>Date et signature :</b> 05/01/2016 
<b>Contrôle qualité :</b> MINELIS	<b>Nom et fonction :</b> Sauzay Nicolas Directeur Général	<b>Date et signature :</b> 05/01/2016 



MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

## **PREAMBULE**

---

Le présent rapport est rédigé à l'usage exclusif du client et est conforme à la proposition commerciale de MINELIS. Il est établi au vu des informations fournies à MINELIS et des connaissances techniques, réglementaires et scientifiques connues au jour de la commande. La responsabilité de MINELIS ne peut être engagée si le client lui a transmis des informations erronées ou incomplètes.

Toute utilisation partielle ou inappropriée des données contenues dans ce rapport, ou toute interprétation dépassant les conclusions émises, ne saurait engager la responsabilité de MINELIS.

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>9</b>
<b>1 Vérification de la complétude du dossier IHS « galerie du Repaire »</b> .....	<b>11</b>
<b>2 Synthèse des risques prévenus ayant motivés le classement de la galerie du Repaire en IHS</b> <b>12</b>	
2.1 Classement d'une Installation Hydraulique de Sécurité .....	12
2.2 Risques prévenus ayant motivés le classement de la galerie du Repaire en IHS.....	12
2.3 Risque d'effondrement.....	12
2.4 Modification de l'acidité du ruisseau du Repaire.....	13
<b>3 Descriptif et localisation de l'installation</b> .....	<b>13</b>
3.1 Localisation de l'installation .....	13
3.2 Plan de situation .....	14
3.3 Itinéraire d'accès .....	14
3.4 Plan du réseau d'amenée et d'évacuation des eaux.....	15
3.5 Description de l'Installation Hydraulique de Sécurité.....	15
<b>4 Données et informations historiques</b> .....	<b>22</b>
4.1 Contexte géologique.....	22
4.2 Contexte minier .....	24
4.3 Contexte hydrogéologique .....	26
<b>5 Prescriptions de fonctionnement et de gestion de l'IHS</b> .....	<b>27</b>
5.1 Fonctionnement de l'installation .....	27
5.2 Surveillance de l'installation.....	27
5.3 Analyses à effectuer .....	27
5.4 Entretien des abords .....	27
<b>6 Modalités d'exploitation des résultats de l'activité de prévention et de surveillance</b> .....	<b>28</b>
6.1 Présentation des résultats au regard du modèle conceptuel de comportement de l'installation .....	28
6.2 Modalités de reporting.....	28
6.3 Critères de vigilance et d'alerte.....	28
<b>7 Contrats de sous-traitance des installations et équipements</b> .....	<b>28</b>
<b>8 Eléments de foncier et des autres immeubles</b> .....	<b>28</b>
8.1 Situation de l'ouvrage.....	28
8.2 Servitudes d'accès .....	29
8.3 Extrait cadastral.....	29
<b>9 Détails des coûts</b> .....	<b>30</b>
9.1 Coût de la dernière année de fonctionnement.....	30
9.2 Estimation du coût des dix années de fonctionnement à venir.....	30
<b>10 Dossier attestant de la conformité des équipements à la réglementation applicable</b> .....	<b>30</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>31</b>

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

## TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1	: Situation de la galerie du Repaire dans la concession .....	33
ANNEXE 2	: Plan d'ensemble des travaux .....	34
ANNEXE 3	: Plan topographique de récolement .....	35
ANNEXE 4	: Extrait du plan cadastral où figure l'installation .....	36
ANNEXE 5	: Copie des titres de propriété et actes de ventes .....	37
ANNEXE 6	: Documents relatifs au remembrement de la section K .....	38
ANNEXE 7	: Extrait cadastral avec report de la servitude .....	39

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Vues du débouché de la galerie du Repaire en mars 2015 .....	12
Figure 2 : Situation de la galerie du Repaire dans la concession de Puy-les-Vignes.....	14
Figure 3 : Localisation des travaux et de la galerie d'exhaure (échelle 1 :10 000) .....	15
Figure 4 : entrée de la galerie du Repaire obstruée par des blocs et la végétation avant travaux en 2009 .....	16
Figure 5 : Entrée de la galerie du Repaire avant travaux en 2009.....	16
Figure 6 : Schéma des buses en béton armé .....	17
Figure 7 : Confection des buses en atelier .....	17
Figure 8 : Galerie après travaux (décembre 2009) .....	18
Figure 9 : Canal aménagé jusqu'à la cascade .....	18
Figure 10 : Cascade.....	19
Figure 11 : Lit de calcaire.....	19
Figure 12 : Position du lit de calcaire par rapport au débouché de la galerie du Repaire.....	20
Figure 13 : Vue globale du site de la galerie du repaire après travaux .....	21
Figure 14: Carte géologique des environs de Puy-les-vignes .....	22
Figure 15 : Coupe horizontale du gisement à 100 m de profondeur (d'après M. Mouchet, 1923) .....	23
Figure 16 : Coupe verticale schématique de la brèche de Puy-les-Vignes (d'après M. Weppe, 1951) .....	24
Figure 17: Coupe de la cheminée en profondeur avec les niveaux d'exploitation (colonne Est).....	25
Figure 18 : Extrait du plan topographique présentant les parcelles cadastrales RECYLEX et l'IHS .....	29
Tableau 1 : Vérification de la complétude du dossier IHS « galerie du Repaire » .....	11
Tableau 2 : Localisation de la galerie du Repaire .....	13
Tableau 3 : Informations cadastrales de l'IHS du Repaire .....	29

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

## INTRODUCTION

La mine de tungstène de Puy-les-Vignes a été exploitée jusqu'en 1957. La Société des mines de Puy-les-Vignes cessa toutes ses activités en 1958.

La mutation de la concession des mines de wolfram et métaux connexes de Puy-les-Vignes au profit de la Société Minière et Métallurgique de PENARROYA a été autorisée par décret ministériel le 23 septembre 1971.

L'arrêté préfectoral n° 99-365 du 1<sup>er</sup> juillet 1999 dans un « premier donné acte » prescrit les travaux à réaliser pour la mise en sécurité des anciens travaux miniers.

L'arrêté préfectoral n° 2006-1863 du 16 octobre 2006 dans un « deuxième donné acte » valide l'exécution des travaux de mise en sécurité réalisés.

La demande de renonciation formulée par la société RECYLEX SA le 24 octobre 2007 a été mise en attente par lettre du 2 octobre 2009 du Ministre d'Etat du MEEDDM moyennant l'achèvement des aménagements du ruisseau du Repaire et l'application de la procédure prévue à l'article L.163-11 du code minier concernant le transfert de l'installation hydraulique de sécurité de la Galerie du Repaire.

Le présent dossier, établi en application de l'Article L163-11 du Code Minier, est rédigé conformément :

- Aux dispositions de l'Article 49 du Décret n°2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains.
- Aux dispositions de la circulaire du 27 mai 2008 relatives aux modalités d'application des articles 91 à 93 du code minier et 43 à 50 du décret n° 2006-649 du 2 juin 2006.



MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

## 1 Vérification de la complétude du dossier IHS « galerie du Repaire »

Le **Tableau 1** ci-dessous a été élaboré à partir du décret n°2006-649 du 2 juin 2006 et de la circulaire du 27 mai 2008 en faisant apparaître les points traités et ceux sans objet.

Titre	OUI	S.O
Synthèse des risques prévenus ayant motivés le classement de la galerie du Repaire en IHS	X	
Descriptif et localisation de l'installation		
Localisation de l'installation	X	
Plan de situation	X	
Itinéraire d'accès	X	
Plan du réseau d'amenée et d'évacuation des eaux	X	
Description de l'Installation Hydraulique de Sécurité	X	
Données et informations historiques		
Contexte géologique	X	
Contexte minier	X	
Contexte hydrogéologique	X	
Prescriptions de fonctionnement et de gestion de l'IHS		
Fonctionnement de l'installation	X	
Surveillance de l'installation	X	
Analyses à effectuer		X
Entretien des abords	X	
Modalités d'exploitation des résultats de l'activité de prévention et de surveillance		
Présentation des résultats au regard du modèle conceptuel de comportement de l'installation		X
Modalités de reporting		X
Critères de vigilance et d'alerte	X	
Contrats de sous-traitance des installations et équipements	X	
Eléments de foncier et des autres immeubles		
Situation de l'ouvrage	X	
Servitudes d'accès	X	
Extrait cadastral	X	
Détails des coûts		
Coût de la dernière année de fonctionnement	X	
Estimation du coût des dix années de fonctionnement à venir	X	
Dossier attestant de la conformité des équipements à la réglementation applicable		X

**Tableau 1 : Vérification de la complétude du dossier IHS « galerie du Repaire »**

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

## 2 Synthèse des risques prévenus ayant motivés le classement de la galerie du Repaire en IHS

### 2.1 Classement d'une Installation Hydraulique de Sécurité

Aucune définition n'étant donnée, ni par la loi ni par décret, suivant la circulaire du 27 mai 2008 il convient d'entendre par « installation hydraulique de sécurité », tout ouvrage, aménagement, équipement relatif à la circulation ou à la qualité de l'eau, dont la mise en place résulte de l'exploitation et qui s'avère nécessaire à la sécurité des biens, des personnes ou à la protection de l'environnement.

### 2.2 Risques prévenus ayant motivés le classement de la galerie du Repaire en IHS

L'exploitation minière s'est déroulée sous la butte de Puy-les-Vignes, sur le territoire de la commune de Saint-Léonard-de-Noblat. Elle a donné lieu à un phénomène d'exhaure permanent par la galerie dite « du Repaire », qui débouche dans le vallon où s'écoule le ruisseau du même nom (ruisseau du Repaire).



Figure 1 : Vues du débouché de la galerie du Repaire en mars 2015

### 2.3 Risque d'effondrement

L'aléa lié à l'existence de cette galerie d'exhaure est son bouchage total, qui pourrait provenir d'un effondrement du toit de la galerie et/ou d'un colmatage par des précipitations d'hydroxydes de fer.

Suite aux travaux d'aménagement réalisés en 2009, cet aléa de bouchage de la galerie par effondrement en sortie est devenu négligeable. La pose de buse dans la partie creusée dans des roches altérées prémunit en effet contre cet aléa.

En amont, la galerie est creusée dans des roches saines, homogènes et pour la plupart très compétentes, ce qui rend négligeable l'aléa d'un bouchage total par effondrement brutal. L'aléa d'un bouchage progressif par formation de fontis et chute de blocs dans une partie amont de la galerie subsiste cependant mais il peut être considéré comme très faible.

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

En cas de survenance d'un tel bouchage, le niveau de l'eau montera dans le réservoir minier. Un bouchon formé lors d'une formation de fontis par un amas de blocs dont les interstices seraient colmatés par des hydroxydes de fer ne pourra pas rompre sous la pression. Le risque d'un débouillage brutal est donc exclu. Par contre, suite à la montée de son niveau, l'eau pourrait ressortir à un autre endroit. Compte tenu de la topographie des lieux et des travaux souterrains (pas d'autre débouché de galerie au jour connu jusqu'au niveau des puits), il est alors fort probable que l'eau se crée un chemin, soit au niveau du fontis d'effondrement s'il remonte au jour, soit par suintement au travers d'anciennes zones d'exploitation ou d'anciennes galeries ne figurant pas sur les plans connus. Le risque est donc de voir ressortir de l'eau à un endroit non souhaité.

Pour limiter ces risques, une **surveillance annuelle** détaillée dans le **chapitre 5** a été mise en place par la société RECYLEX (anciennement METALEUROP).

## 2.4 Modification de l'acidité du ruisseau du Repaire

Les eaux d'exhaure de la mine sont acides et chargées en fer et en arsenic. Le fer précipite en sortie de galerie et a formé jusqu'à présent une accumulation d'hydroxydes qui se sont déposés sur le carreau formé par les stériles de creusement de la galerie.

Les travaux menés en 2009 ont consisté en l'élargissement du lit emprunté par les eaux en sortie de la galerie du Repaire et la mise en place d'un tapis de calcaire concassé destiné à neutraliser le pH des eaux. Ces travaux sont détaillés dans le **CHAPITRE 3**.

# 3 Descriptif et localisation de l'installation

## 3.1 Localisation de l'installation

Localisation	Coordonnées en projection Lambert 93		Cote
	X (m)	Y (m)	Z (m NGF)
Débouché de la galerie du Repaire	585 942	6 526 577	376

**Tableau 2 : Localisation de la galerie du Repaire**

*Les coordonnées ont été retrouvées par pointage sur fond de carte GEOPORTAIL géoréférencé dans le système Lambert 93.*

### 3.2 Plan de situation

La situation du débouché de la galerie du Repaire dans la concession de Puy-les-Vignes est indiquée sur la Figure 2 et en **ANNEXE 1**.

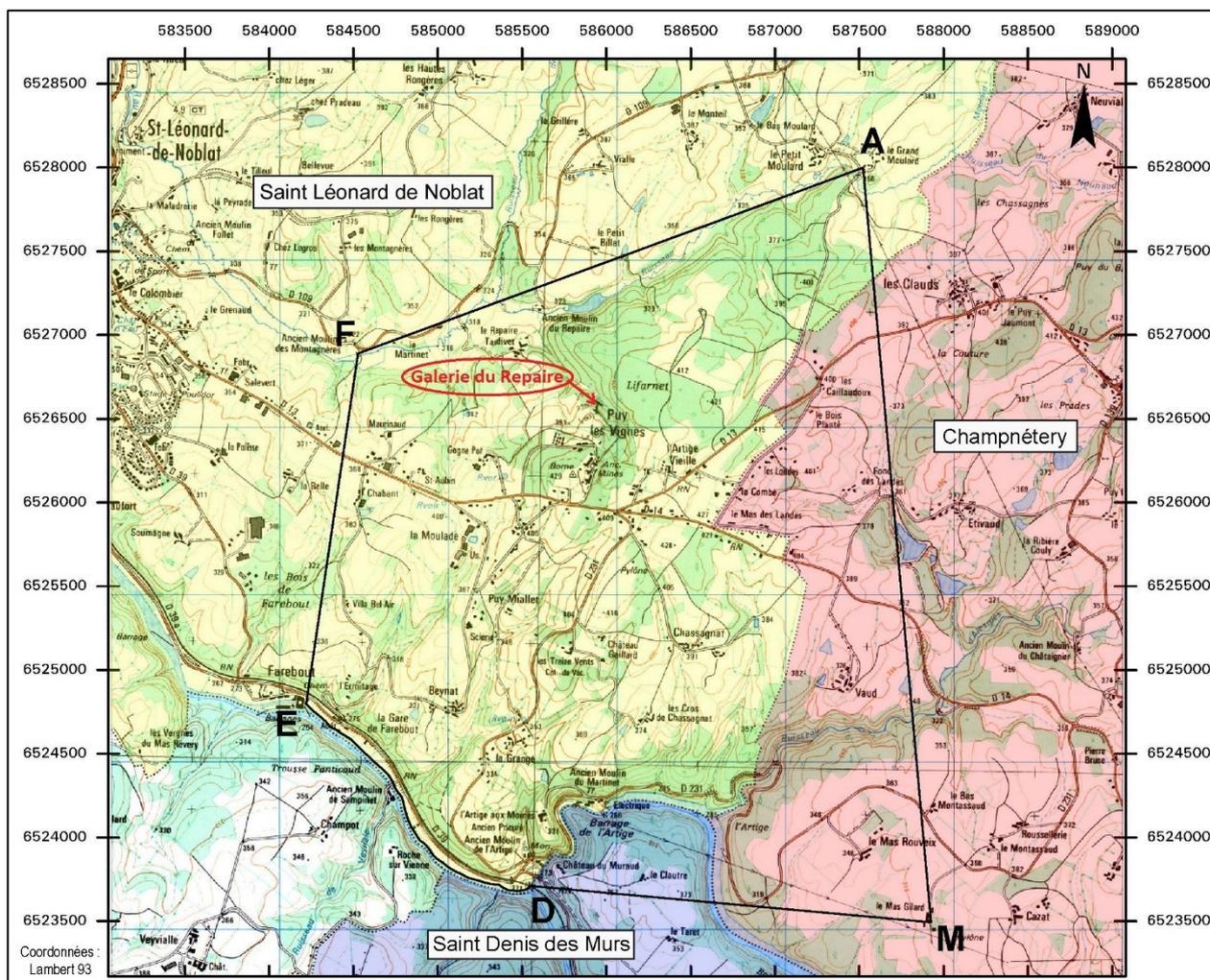


Figure 2 : Situation de la galerie du Repaire dans la concession de Puy-les-Vignes

### 3.3 Itinéraire d'accès

La galerie du Repaire est située sur l'emprise de la commune de Saint-Léonard-de-Noblat, dans le département de la Haute-Vienne (87). Depuis cette localité, se diriger vers l'est par la départementale D13 en direction de Peyrat-le-Château sur environ 3 kilomètres. Au lieu-dit Puy-les-Vignes tourner à gauche vers l'ancienne cité minière (cf. Figure 3). Au bout de la route à environ 600 mètres, descendre en bordure d'un grand champ vers le nord, le débouché de la galerie du Repaire se trouvant juste au-dessus du ruisseau du Repaire coulant en fond de talweg.

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

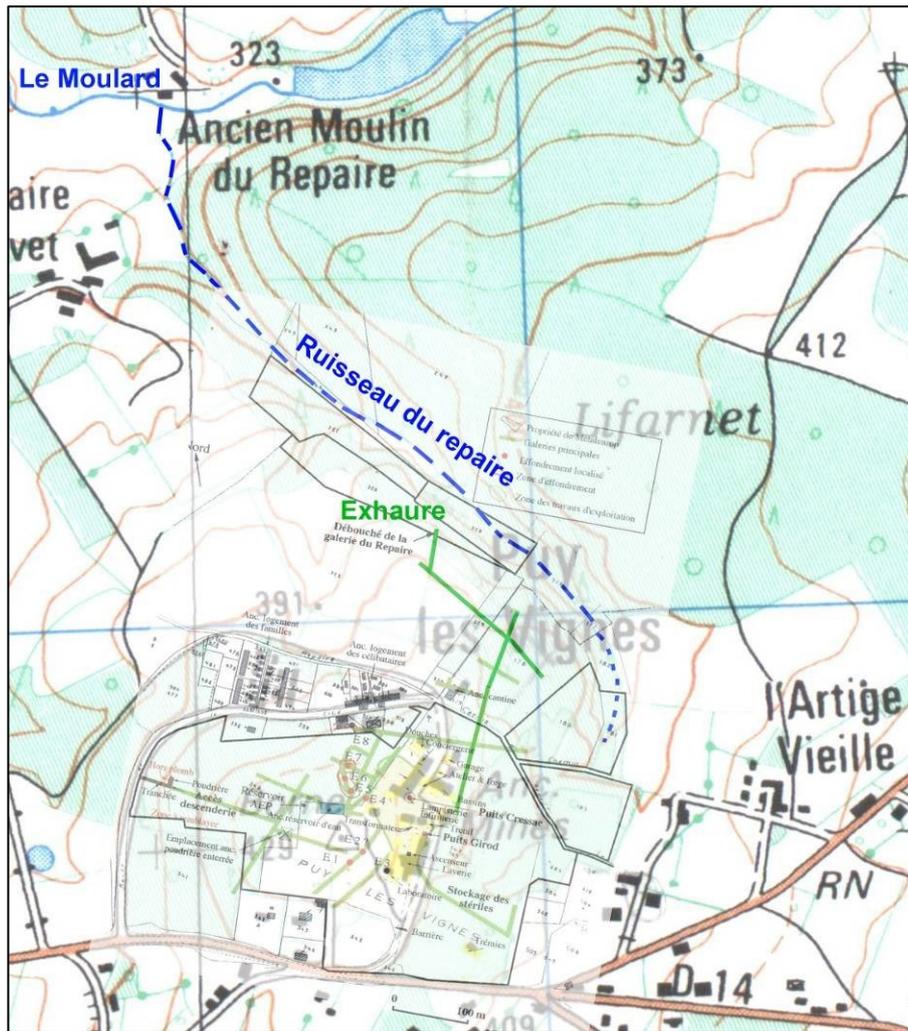


Figure 3 : Localisation des travaux et de la galerie d'exhaure (échelle 1 :10 000)

### 3.4 Plan du réseau d'amenée et d'évacuation des eaux

Le réseau d'amenée et d'évacuation des eaux correspond au réseau de galeries creusées pour l'exploitation de la mine de Puy-les-Vignes (cf. plan en ANNEXE 2). Le débouché de la galerie du Repaire correspond à l'exhaure des travaux miniers situés en amont de celle-ci et permet de réguler le niveau de l'eau dans les vides souterrains laissés par l'exploitation minière.

### 3.5 Description de l'Installation Hydraulique de Sécurité

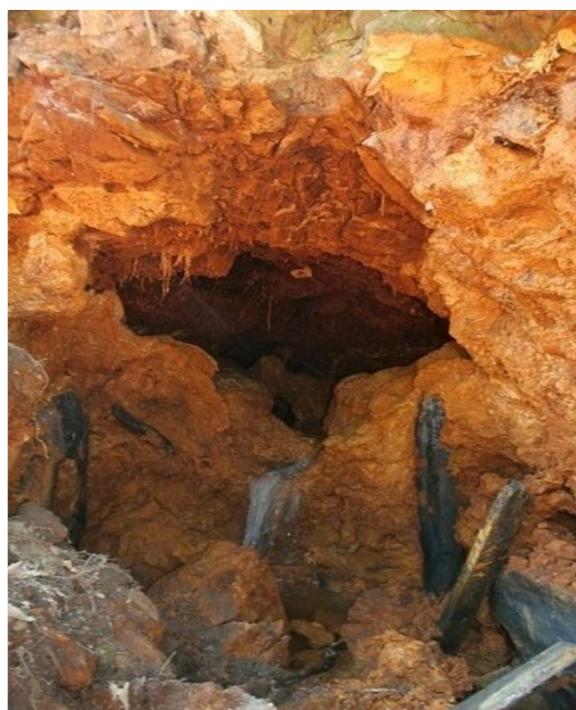
Avant les travaux réalisés en 2009, la galerie du Repaire débouchait à flanc de thalweg par un orifice d'une hauteur de 1,80 m environ et 1 m de large ménagé dans les gneiss schisteux encaissants du gisement. Ces gneiss sont très altérés en surface et un soutènement bois avait été mis en place par les exploitants sur les 4 derniers mètres de la galerie. L'entrée de la galerie était obstruée par la mise en place de blocs assurant un drainage de l'eau

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

d'exhaure. Cette obturation était partiellement colmatée par un bouchon d'hydroxydes de couleur rougeâtre (cf. Figure 4). Lors des travaux aucun colmatage n'a été observé vers l'intérieur de la galerie, au-delà du boisage (cf. Figure 5).



**Figure 4 : entrée de la galerie du Repaire obstruée par des blocs et la végétation avant travaux en 2009**



**Figure 5 : Entrée de la galerie du Repaire avant travaux en 2009.**  
*Le boisage sur les premiers mètres depuis l'entrée était encore visible.*

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

Afin d'éviter un effondrement du toit et donc un bouchage de l'orifice de la galerie et une montée en pression de l'eau dans la mine, **trois** buses en béton armé rectangulaires de 2 m de long et de section intérieure 0,7 m x 1,61 m ont été mises en place en allongement l'une derrière l'autre dans la galerie. La buse extérieure est munie de barreaux horizontaux de 140 mm de diamètre, remplis de béton armé et espacés de 110 mm (cf. Figure 6 et Figure 7).

Les espaces entre les buses et les parois de la galerie ont été remplis de blocs afin d'éviter tout risque de chute du toit ainsi que toute intrusion dans la galerie. Par ailleurs, la dimension des buses est telle qu'elle permettra un nettoyage en cas d'accumulation d'hydroxydes de fer susceptibles de boucher des buses de plus petite dimension (cf. Figure 8).

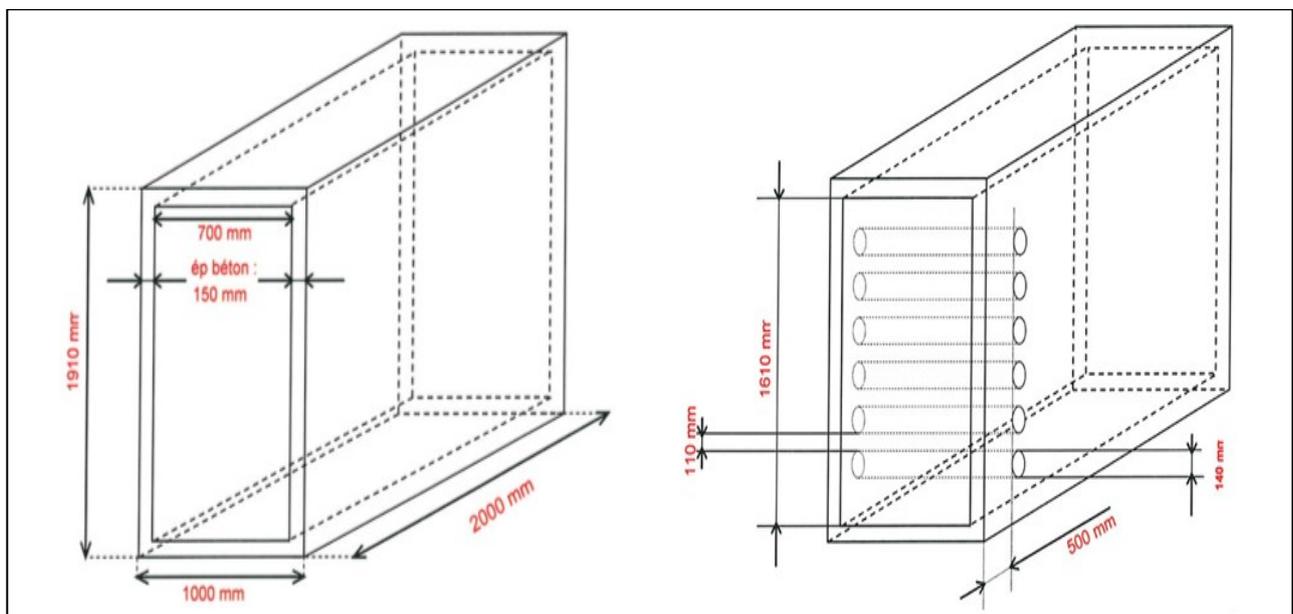
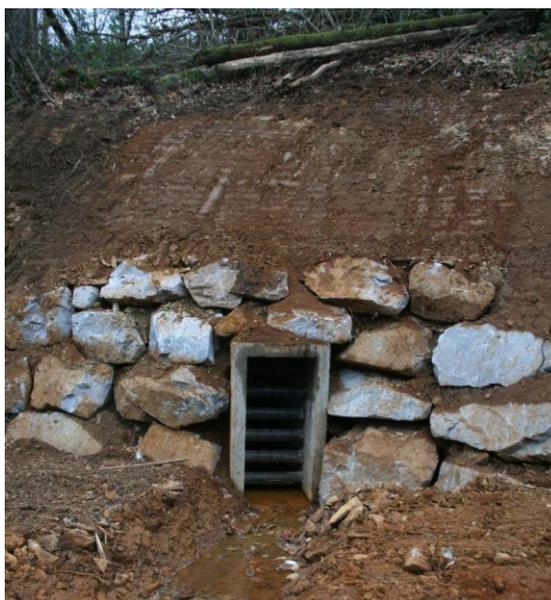


Figure 6 : Schéma des buses en béton armé



Figure 7 : Confection des buses en atelier

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			



**Figure 8 : Galerie après travaux (décembre 2009)**

Les eaux d'exhaure de la mine (10 à 20m<sup>3</sup>/h environ) sont acides et chargées en fer et en arsenic. Le fer précipite en sortie de galerie et a formé jusqu'à présent une accumulation d'hydroxydes qui se sont déposés sur le carreau formé par les stériles de creusement de la galerie.

Un canal a été aménagé afin de diriger l'exhaure vers la pente recouverte de gros blocs issus de l'enrochement et ramassés sur place créant ainsi une chute d'eau qui favorise l'oxygénation (cf. Figure 9 et Figure 10).



**Figure 9 : Canal aménagé jusqu'à la cascade**

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			



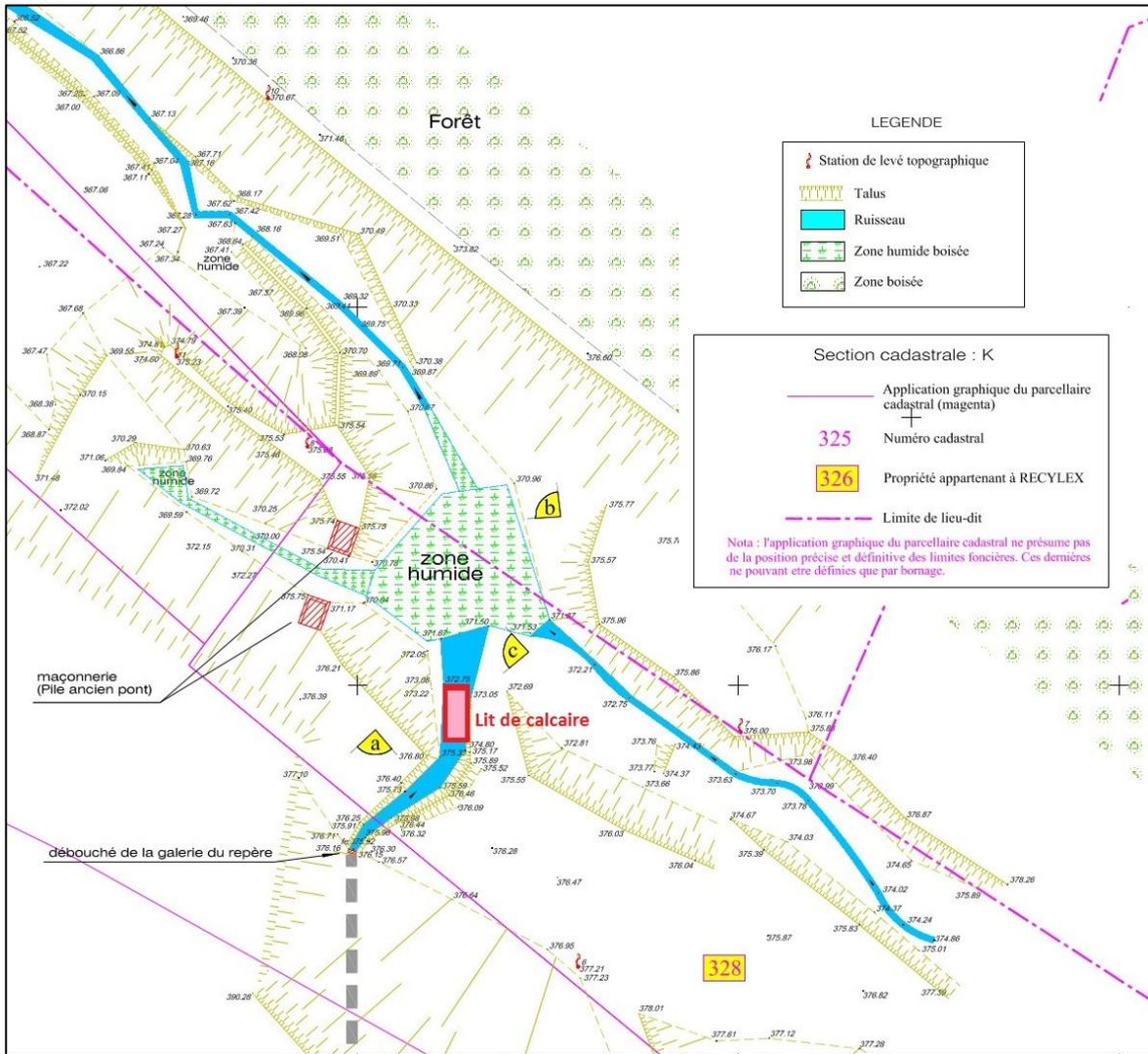
**Figure 10 : Cascade**

Un tapis de calcaire concassé a été installé à la suite de la chute d'eau afin de neutraliser les eaux.

Le lit de calcaire a été aménagé sur une largeur de 2,5 mètres, légèrement en pente. Il a été positionné sur une épaisseur de trente centimètres environ. Le matériau utilisé a une granulométrie de 40/70 mm. Il n'y a donc pas de particules fines, évitant ainsi un colmatage trop rapide (cf. Figure 11 et Figure 12).



**Figure 11 : Lit de calcaire**



**Figure 12 : Position du lit de calcaire par rapport au débouché de la galerie du Repaire**

Une fois les travaux terminés, l'ensemble du site a été terrassé et aplani. Les bordures du lit de calcaire ont été aménagées de façon à faciliter le passage d'une pelle pour un entretien ou remplacement ultérieur (cf. Figure 13).

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			



**Figure 13 : Vue globale du site de la galerie du repaire après travaux**

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

## 4 Données et informations historiques

### 4.1 Contexte géologique

La région de Saint-Léonard-de-Noblat présente essentiellement à l'affleurement des gneiss schisteux à biotite (mica) et sillimanite (silicate d'alumine) et des gneiss œillés à biotite et orthose (feldspath). Ces massifs offrent localement des faciès d'anatexie plus marqués caractérisés par la présence de cordiérite et sont bordés par les massifs granitiques d'Auriat au NE et d'Aureil au SW (cf. Figure 14).

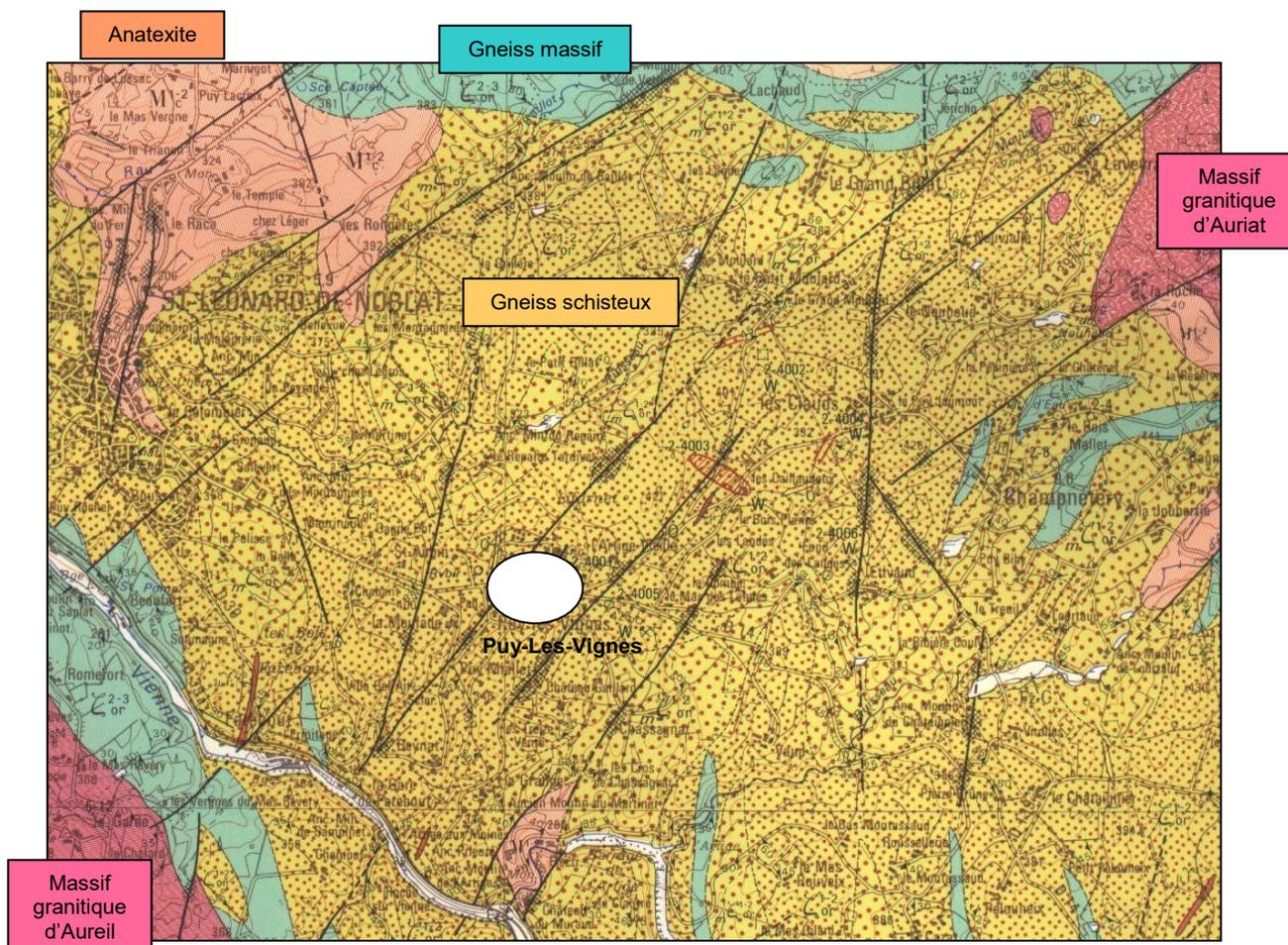


Figure 14: Carte géologique des environs de Puy-les-vignes

(extrait de la carte géologique au 1/50 000 – feuille n°689 de Saint-Léonard-de-Noblat)

Les nombreuses fractures, intrusions et circulations hydrothermales sont à l'origine de la genèse des minéralisations en tungstène.

Le gisement de Puy-les-Vignes est une colonne verticale (« pipe » ou cheminée), à section ovale, dont le grand axe de 340 m est orienté WNW et le petit axe de 80 m est orienté NNE. Une faille senestre orientée NNE coupe cette colonne en deux demi-ellipses, décalées l'une de l'autre de 120 m dans le sens de la faille (cf. Figure 15).

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

Cette cheminée est formée d'une brèche gneissique à ciment quartzeux (appelée « brouillage gneissique » par les mineurs lors de l'exploitation). Elle est gainée de quartz à sa périphérie et est traversée par des filons de quartz parallèles à la faille (cf. Figure 16). L'ensemble est minéralisé principalement en wolframite ((Fe,Mn,Mg)WO<sub>4</sub>) associée à la scheelite (CaWO<sub>4</sub>), le mispickel (FeAsS), la pyrite (FeS<sub>2</sub>) et la sidérite (FeCO<sub>3</sub>). La minéralisation dans les filons cesse rapidement hors de la cheminée.

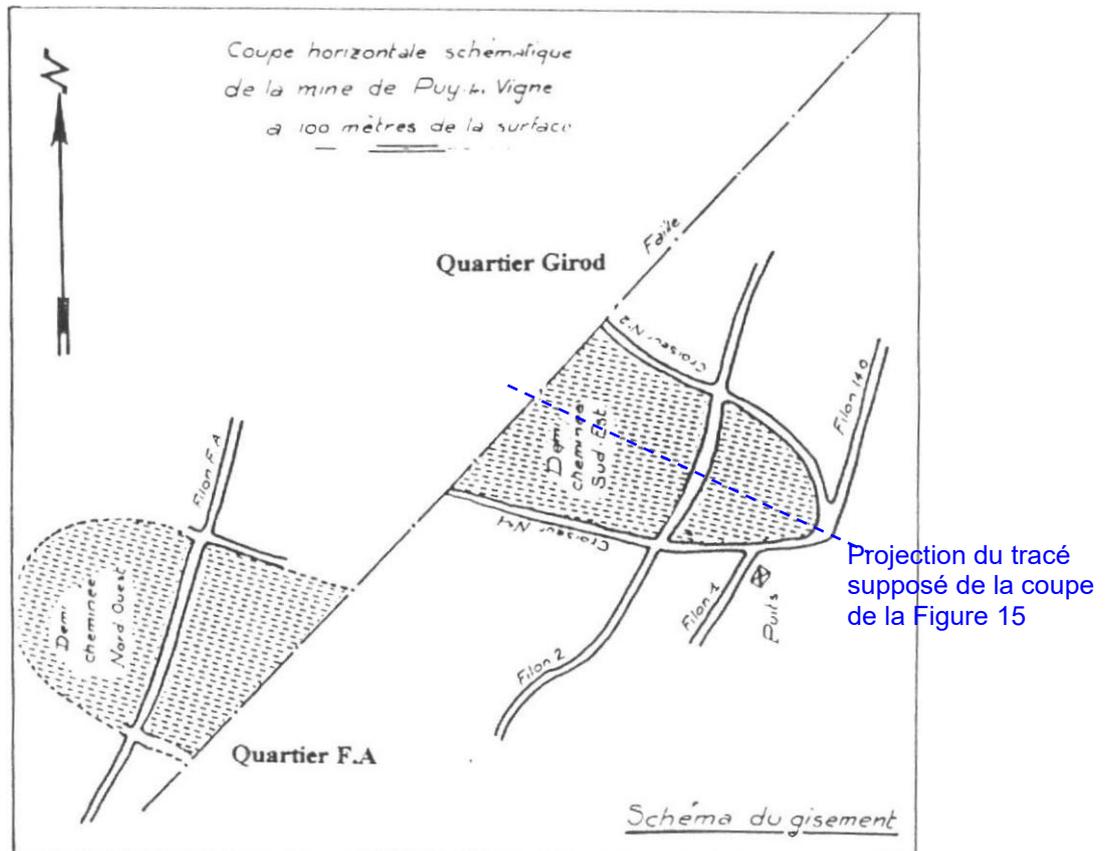


Figure 15 : Coupe horizontale du gisement à 100 m de profondeur (d'après M. Mouchet, 1923)

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

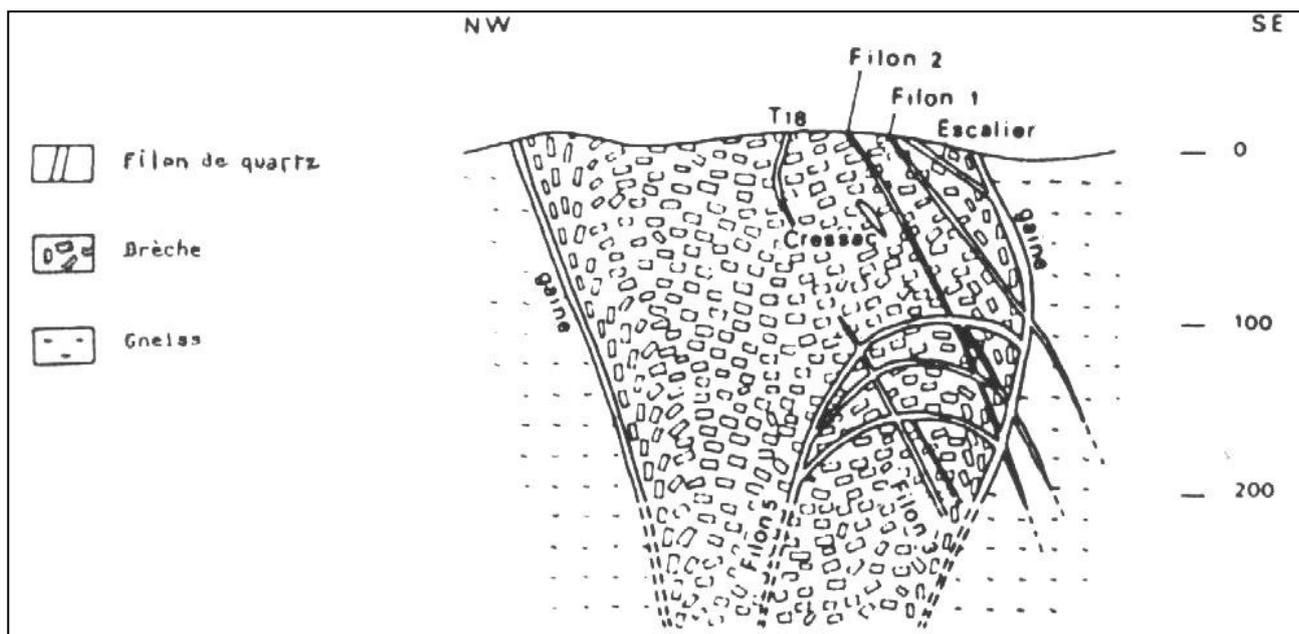


Figure 16 : Coupe verticale schématique de la brèche de Puy-les-Vignes (d'après M. Weppe, 1951)

## 4.2 Contexte minier

La présence de tungstène à Puy-les-Vignes est connue dès 1795, mais c'est à l'époque un métal sans valeur économique. On y recherche en revanche l'étain, généralement associé au tungstène, mais sans succès.

Le tungstène trouve un emploi en métallurgie du fer durant la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. Une concession est demandée en 1857. Le 25 avril 1863, la concession de Puy-les-Vignes pour le wolfram et autres métaux connexes est instituée.

La mine a connu deux grandes périodes d'activité : de 1905 à 1920 principalement sous l'impulsion de M. Girod et de 1935 à 1957 principalement sous l'impulsion de la Société des mines de Puy-les-Vignes.

Le 28 février 1957, la chute continue des cours du tungstène entraîne l'arrêt de l'exploitation souterraine. La laverie est encore maintenue en fonctionnement un moment, mais le 30 avril 1958, la Société des mines de Puy-les-Vignes cesse toutes ses activités.

Les installations de surface et les travaux miniers sont regroupés sur la butte de Puy-les-Vignes (cf. plan en **ANNEXE 2**). Les plus anciens travaux miniers ont été effectués à ciel ouvert, à l'est du puits Girod, sur la zone recouverte par les anciens stériles.

L'accès aux travaux souterrains se faisait à partir des puits Cressac et Girod à l'est du site et par une descenderie située à l'ouest.

La méthode d'exploitation utilisée a été celle des chambres magasins. Les travaux se sont concentrés sur la colonne située à l'est de la faille, sur 16 niveaux, les parties les plus intéressantes ayant été exploitées jusqu'à 300 m de profondeur.

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

Les différents niveaux d'exploitation ont permis d'affiner l'image de la forme de la cheminée en profondeur (cf. Figure 17) :

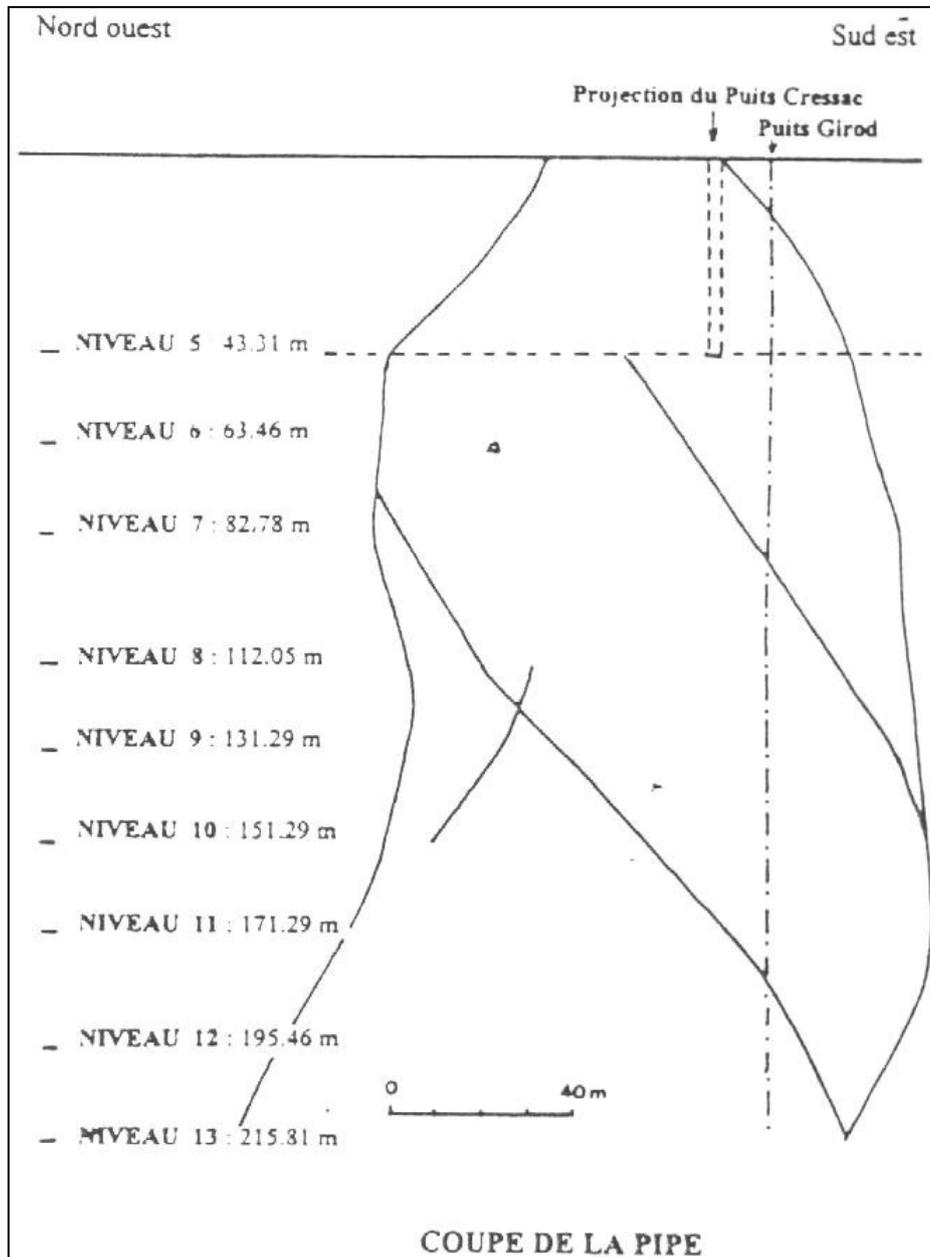


Figure 17: Coupe de la cheminée en profondeur avec les niveaux d'exploitation (colonne Est)  
(extrait de « Connaissances et Sauvegarde de Saint-Léonard » Bulletin n°52-53, juillet 2000)

Le minerai était grillé pour le débarrasser des sulfures de fer et d'arsenic. Les oxydes de fer et d'arsenic étaient éliminés par séparation magnétique et la scheelite traitée par flottation. La méthode de traitement permettait de récupérer 65 % de l'oxyde de tungstène  $WO_3$  contenu dans le minerai brut.

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

De 1905 à 1957, la quantité de minerai marchand produit fut de 4 000 tonnes avec une teneur en oxyde de tungstène comprise entre 65 et 70 %.

La quantité totale de minerai brut extrait est estimée à 915 000 tonnes (source : Peñarroya).

### **4.3 Contexte hydrogéologique**

Les nappes d'eau souterraine présentent une extension verticale et horizontale limitée. Elles sont généralement situées à faible profondeur et de ce fait, vulnérables à la pollution. De nombreuses sources, dont certaines sont captées en constituent les exutoires.

Le site de Puy-les-Vignes s'inscrit dans un massif cristallin de gneiss anatectique pratiquement imperméable sauf dans sa partie supérieure plus ou moins arénisée par endroits. Cet environnement cristallin est fortement haché par une tectonique cassante (failles) globalement orientée sud-ouest / nord-est.

Le site minier est localisé sur un sommet topographique culminant à la cote 429m NGF qui sépare deux sous-bassins versants :

- un au nord dont les eaux s'écoulent dans le talweg de Puy-les-Vignes où circule le ruisseau du Repaire vers le ruisseau du Moulard. Les ruisseaux du Repaire et du Moulard appartiennent à la masse d'eau FRGR 1650 (source : Eaufrance): « Le Tard et ses affluents depuis sa source, jusqu'à sa confluence avec la Vienne »
- un au sud en direction du Puy Miallet pour rejoindre la Vienne située à 2 km environ.

Les caractéristiques principales des nappes d'eaux souterraines liées à la position haute du site sont rappelées ci-dessous :

- L'aquifère est constitué par les arènes de surface et les zones fracturées ;
- La transmissivité est associée à la densité et à la nature des discontinuités du socle ;
- La surface piézométrique est déduite de la topographie avec lissage des dénivelées ;
- La position topographique élevée du site induit une absence de bassin versant amont et minimise, voire réduit à néant, les apports par ruissellement.

La présence de nombreuses sources d'émergence en fond de vallées autour du site traduit un sous-écoulement temporaire lié à une recharge limitée des nappes d'arènes en contact avec la surface à la faveur de ruptures de pente, plutôt que des résurgences d'origine profonde.

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

## 5 Prescriptions de fonctionnement et de gestion de l'IHS

### 5.1 *Fonctionnement de l'installation*

Aucune forme d'énergie n'étant mise en œuvre pour le fonctionnement de l'installation qui, dans son principe n'est qu'un écoulement gravitaire de l'exhaure minier, aucune forme d'entretien ou de maintenance d'équipement n'est nécessaire.

### 5.2 *Surveillance de l'installation*

Un point de surveillance a été identifié pour le bon fonctionnement de l'installation. Il s'agit de la surveillance du non-colmatage par des hydroxydes de fer autour des barreaux de la buse de sortie de la galerie du Repaire.

Jusqu'à présent, un second point de surveillance se rapportait au non-colmatage ou bouchage des interstices libres dans le lit de concassé de calcaire participant à la neutralisation des eaux d'exhaure. Il est à noter l'efficacité limitée du système de traitement passif du pH (cf. résultats d'analyses pH dans le document « RECPLV-f-1509 - annexe au courrier demande transfert IHS Galerie du Repaire ») suite au bouchage rapide des interstices libres et recouvrement de ce lit de concassé calcaire par un glacis formé par un amalgame compact et imperméable de débris végétaux et d'hydroxydes de fer. Aussi il est proposé de ne pas procéder au remplacement du lit de concassé calcaire et de ne pas poursuivre l'expérimentation du traitement passif du pH.

Une surveillance annuelle du premier point est proposée pour l'avenir et déjà réalisée par la société RECYLEX depuis la fin des travaux en décembre 2009.

### 5.3 *Analyses à effectuer*

Il n'est pas prévu dans le cadre de la surveillance de l'ouvrage d'analyses particulière eu égard au risque considéré. Ce point est sans objet.

### 5.4 *Entretien des abords*

Un entretien par fauchage des abords du canal d'amenée des eaux d'exhaure vers le ruisseau du Repaire est prévu tous les 5 ans.

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

## 6 Modalités d'exploitation des résultats de l'activité de prévention et de surveillance

### 6.1 Présentation des résultats au regard du modèle conceptuel de comportement de l'installation

L'installation ne faisant pas l'objet d'un modèle conceptuel, ce point est sans objet.

### 6.2 Modalités de reporting

La surveillance annuelle de l'IHS fera l'objet d'un compte-rendu annuel de visite.

### 6.3 Critères de vigilance et d'alerte

Les critères de vigilance et d'alerte de cette installation sont la surveillance de non-bouchage au débouché de la galerie du Repaire.

## 7 Contrats de sous-traitance des installations et équipements

Aucun contrat de sous-traitance spécifique n'est effectif entre RECYLEX et une autre société. Par contre une surveillance annuelle est réalisée par MINELIS dans le cadre d'un contrat-cadre.

## 8 Eléments de foncier et des autres immeubles

### 8.1 Situation de l'ouvrage

Les informations cadastrales de l'Installation Hydraulique de Sécurité du Repaire sont indiquées dans le **Tableau 3** et reportées sur le plan topographique de récolement de l'ANNEXE 3 :

Désignation	Commune	Lieu-dit	Section	N° parcelle	Propriétaire
Débouché de la galerie du Repaire	Saint-Léonard-de-Noblat	Gagnepot	K	326	RECYLEX
Canal d'amenée des eaux d'exhaure dans le ruisseau du Repaire et disposition du lit de calcaire				328	

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

Tableau 3 : Informations cadastrales de l'IHS du Repaire

La Section K a fait l'objet d'un remembrement et d'une renumérotation des parcelles entre 1971 et 1978. Les documents permettant la corrélation entre ancienne numérotation et nouvelle ont été obtenus auprès du service des impôts fonciers de Limoges sont joints en **ANNEXE 6**.

## 8.2 Servitudes d'accès

L'acte de vente joint en annexe mentionne la servitude d'accès aux parcelles K 286p, K 294 et K 295p (correspondant aux parcelles K 326, K 327, K 328) chez Mr Delouis Jacques ou acquéreur.

La servitude d'accès est également reportée sur un plan de 1978 sur fond cadastral joint en **ANNEXE 7**.

## 8.3 Extrait cadastral

La **Figure 18** et l'**ANNEXE 4** présentent un extrait du plan topographique où figurent les parcelles cadastrales dont RECYLEX est propriétaire ainsi que l'installation hydraulique de sécurité.

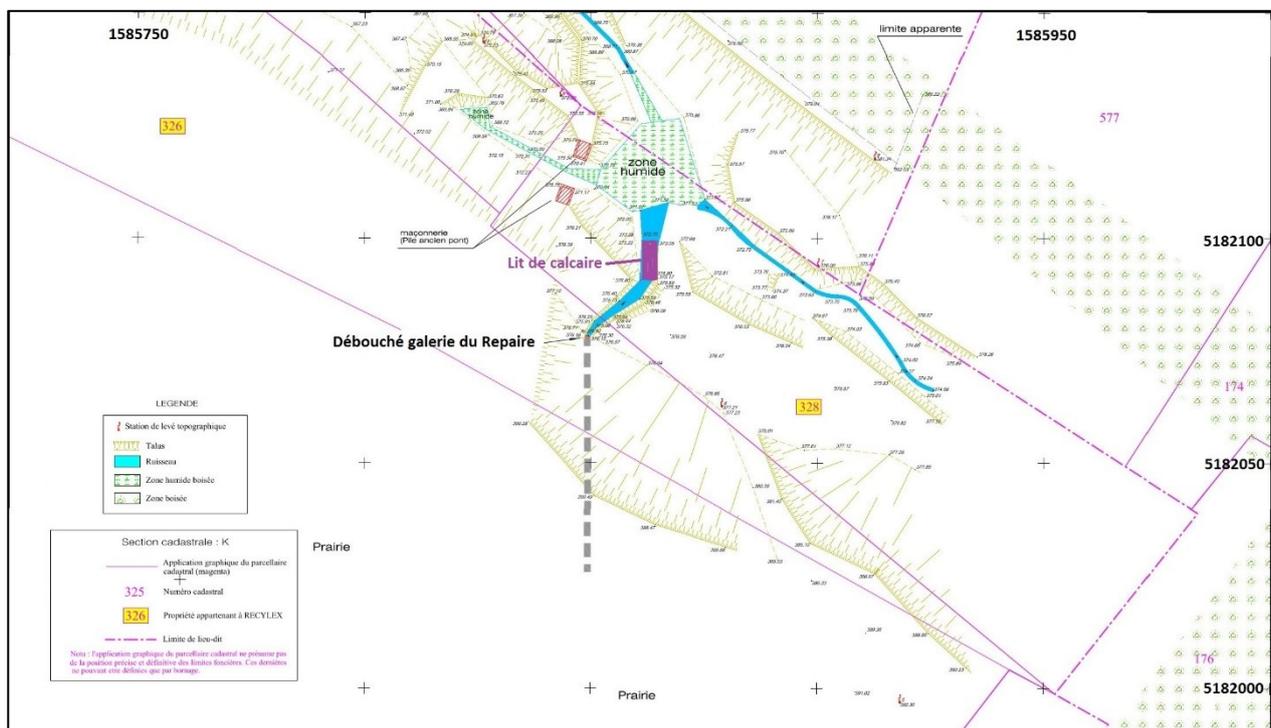


Figure 18 : Extrait du plan topographique présentant les parcelles cadastrales RECYLEX et l'IHS

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

## 9 Détails des coûts

### 9.1 Coût de la dernière année de fonctionnement

Le coût d'une année de fonctionnement est réparti entre la surveillance de l'IHS et l'entretien de la rigole et de ses abords jusqu'au ruisseau du Repaire.

La surveillance de l'exhaure de la galerie du Repaire consiste en sa visite périodique, une fois par an, afin de s'assurer de son bon état.

Cette surveillance consiste en un examen :

- de l'état de la sortie de la galerie,
- de l'écoulement des eaux,
- de la formation éventuelle de fontis sur les premiers mètres du tracé de la galerie en arrière du busage.

Le coût de cette surveillance correspond au coût de la visite : coût horaire d'un technicien pendant deux heures, plus déplacements, et note de compte-rendu. Soit environ **1 100 € HT par an (valeur 2015)**.

L'entretien par fauchage des abords du canal d'amenée des eaux d'exhaure vers le ruisseau du Repaire est estimé à une demi-journée de travail avec un gyrobroyeur attelé derrière un tracteur, soit **200 € HT tous les 5 ans (valeur 2015)**.

L'ensemble du coût annuel d'une année de fonctionnement est donc d'environ **1140 € HT (valeur 2015)**.

### 9.2 Estimation du coût des dix années de fonctionnement à venir

L'estimation du coût des 10 années à venir est de **11 400 € HT (valeur 2015)**.

## 10 Dossier attestant de la conformité des équipements à la réglementation applicable

Sans objet.

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

## ANNEXES

ANNEXE 1	: Situation de la galerie du Repaire dans la concession .....	33
ANNEXE 2	: Plan d'ensemble des travaux .....	34
ANNEXE 3	: Plan topographique de récolement .....	35
ANNEXE 4	: Extrait du plan cadastral où figure l'installation .....	36
ANNEXE 5	: Copie des titres de propriété et actes de ventes .....	37
ANNEXE 6	: Documents relatifs au remembrement de la section K .....	38
ANNEXE 7	: Extrait cadastral avec report de la servitude .....	39



MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

---

## **ANNEXE 1 : Situation de la galerie du Repaire dans la concession**

---



583500 584000 584500 585000 585500 586000 586500 587000 587500 588000 588500 589000



Saint Léonard de Noblat

Débouché de la galerie du Repaire

Champnétery

Saint Denis des Murs

Coordonnées : Lambert 93



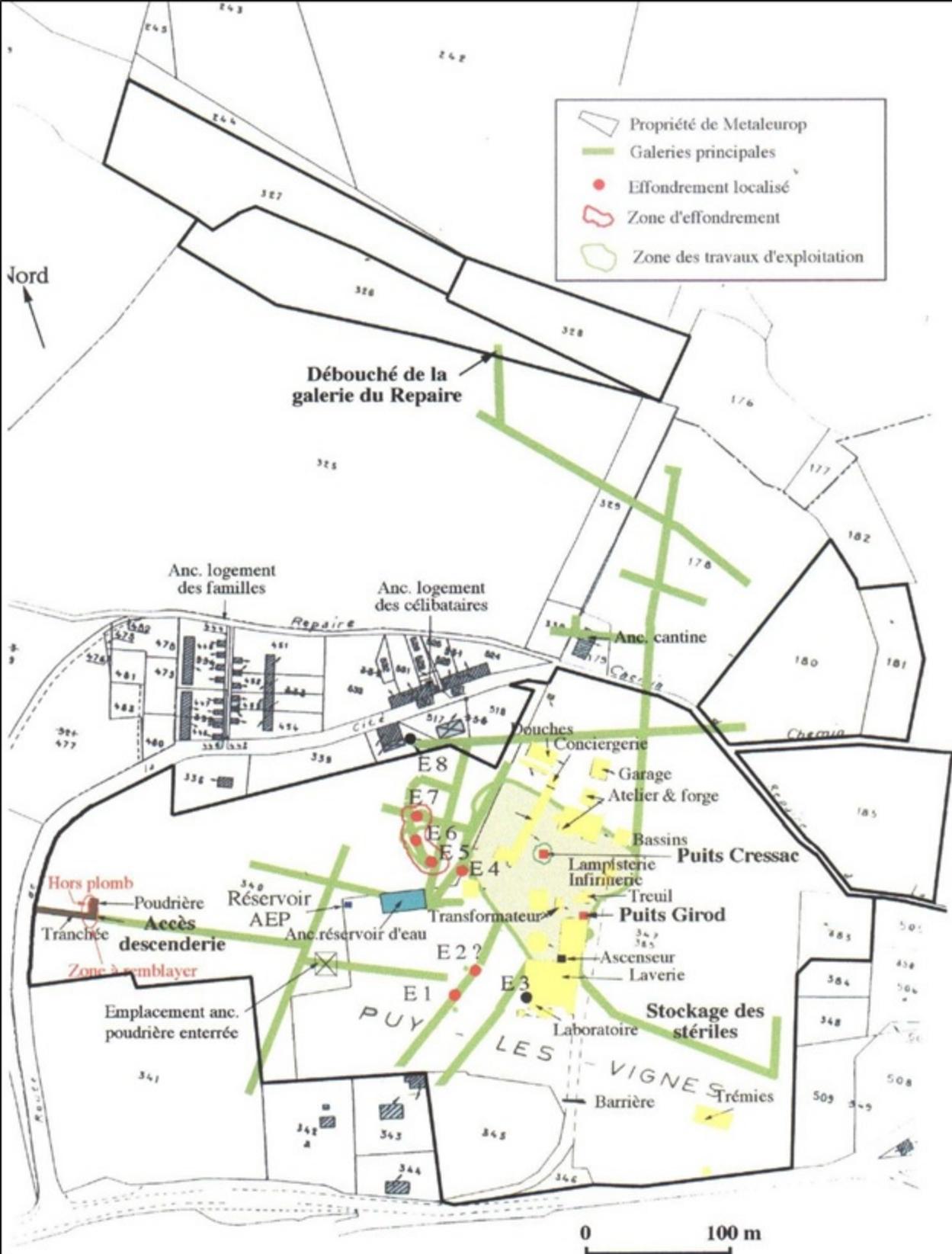
MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

---

## **ANNEXE 2 : Plan d'ensemble des travaux**

---







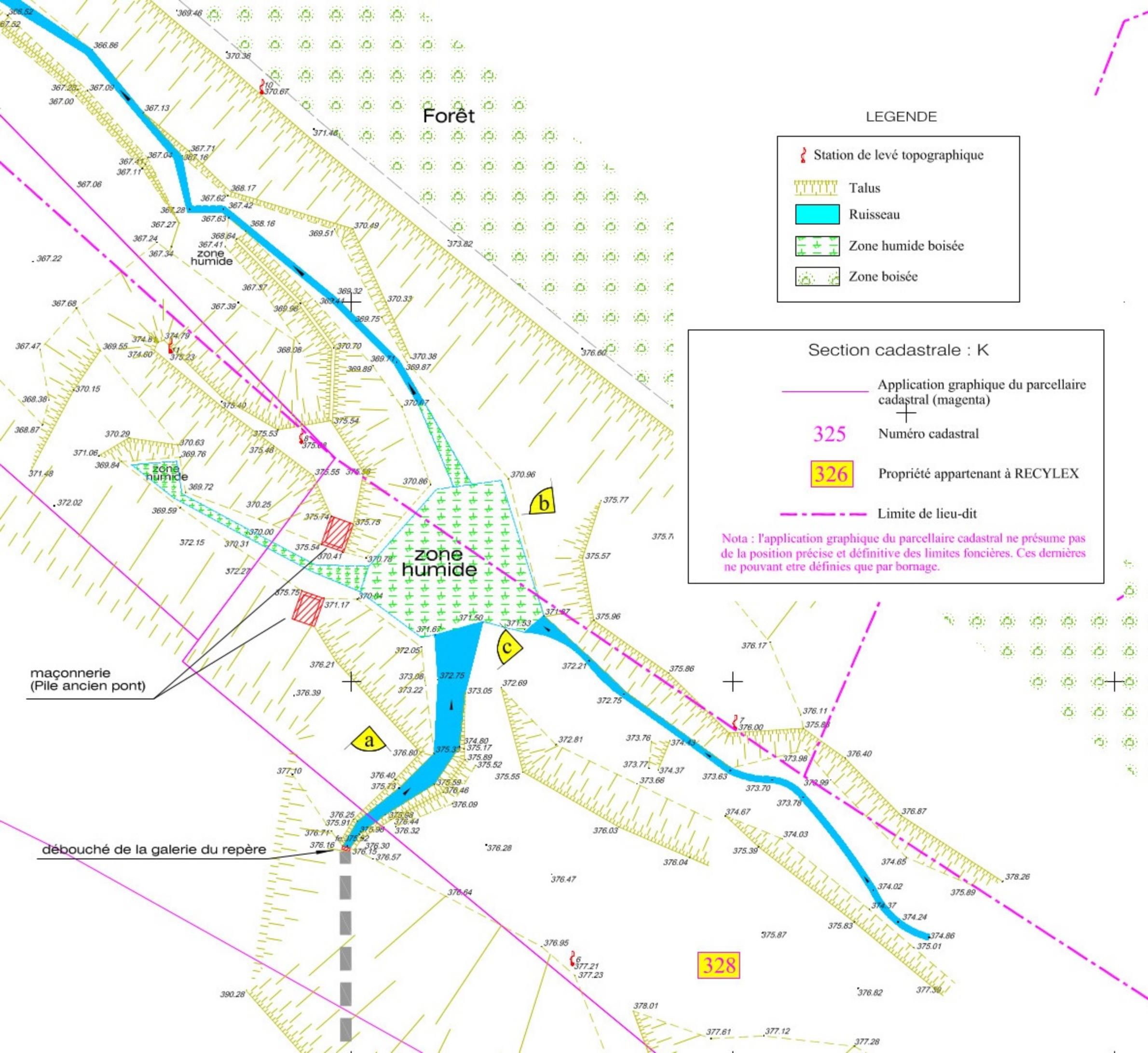
MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

---

**ANNEXE 3 : Plan topographique de récolement**

---





LEGENDE

-  Station de levé topographique
-  Talus
-  Ruisseau
-  Zone humide boisée
-  Zone boisée

Section cadastrale : K

-  Application graphique du parcellaire cadastral (magenta)
-  + Numéro cadastral
-  326 Propriété appartenant à RECYLEX
-  Limite de lieu-dit

Nota : l'application graphique du parcellaire cadastral ne présume pas de la position précise et définitive des limites foncières. Ces dernières ne pouvant être définies que par bornage.

maçonnerie  
(Pilé ancien pont)

débouché de la galerie du repère

Forêt

zone  
humide

zone  
humide

zone  
humide

328

a

b

c



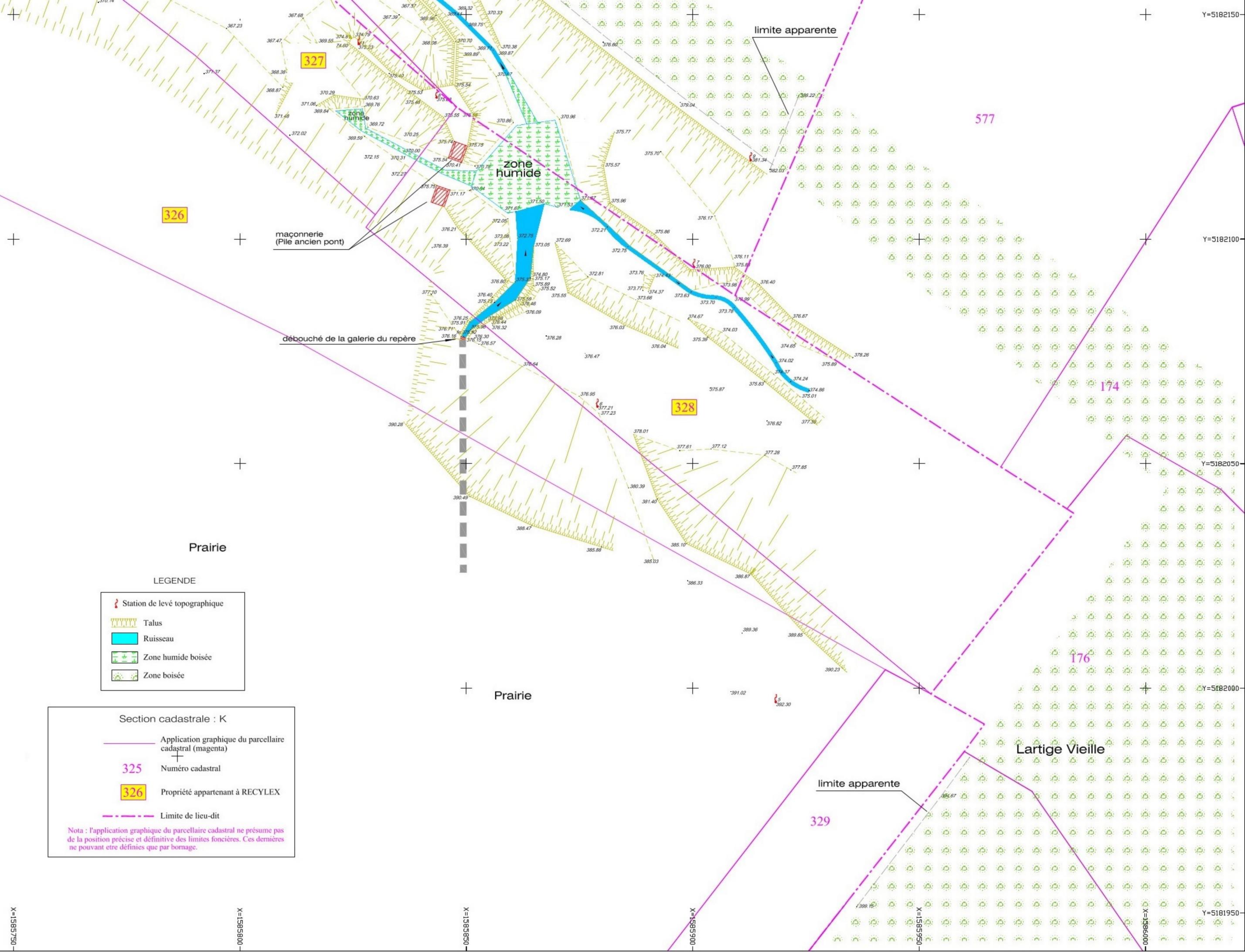
MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

---

**ANNEXE 4 : Extrait du plan cadastral où figure l'installation**

---





326

327

328

577

174

176

329

maçonnerie  
(Pile ancien pont)

débouché de la galerie du repère

Prairie

Lartige Vieille

limite apparente

limite apparente

LEGENDE

- Station de levé topographique
- Talus
- Ruisseau
- Zone humide boisée
- Zone boisée

Section cadastrale : K

- Application graphique du parcellaire cadastral (magenta)
- 325 Numéro cadastral
- 326 Propriété appartenant à RECYLEX
- Limite de lieu-dit

Nota : l'application graphique du parcellaire cadastral ne présume pas de la position précise et définitive des limites foncières. Ces dernières ne pouvant être définies que par bornage.

X=1585750

X=1585800

X=1585850

X=1585900

X=1585950

X=1586000

Y=5181950

Y=5182000

Y=5182100

Y=5182150



MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

---

**ANNEXE 5 : Copie des titres de propriété et actes de ventes**

---



12 JANVIER 1971

V E N T E (sous conditions suspensives)

par Sté "MINES DE PUY-LES-VIGNES"  
à Sté PENARROYA

*Permis de mine (Sté)*

-----

**M<sup>e</sup> C. BURTHE-MIQUE, Notaire à Paris**

Successeur de son Père

13, RUE ROYALE, 13

60141

094094



PARIS OUEST

LC/JC

PARDEVANT Me Claude BURTHE-MIQUE,  
Notaire à PARIS soussigné. \_\_\_\_\_

ONT COMPARU : \_\_\_\_\_

*Monsieur Pierre Maurice Renaud, adm  
nistrateur de Sociétés, demeurant à Lausanne  
(Suisse) 7 Grand Chêne. \_\_\_\_\_*

Agissant au nom de la Société  
dite : "MINES DE PUY-LES-VIGNES", S  
ciété anonyme au capital de sept ce  
mille francs, ayant son siège à  
PARIS, Avenue Franklin Roosevelt N°  
18, immatriculée au Registre du Com  
merce de Paris sous le N° 55 B 5093

Ladite Société constituée pou  
une durée de quatre vingt dix neuf  
années ainsi qu'il résulte : \_\_\_\_\_

1°) De ses statuts établis su  
vant acte sous signatures privées  
en date à Paris du quatorze décembre  
mil neuf cent trente sept, dont l'u  
des originaux est annexé à la décl  
ration de souscription et de verse  
ment ci-après énoncée. \_\_\_\_\_

2°) D'un acte de déclaration  
de souscription et de versement reç  
par Me LANQUEST, Notaire à Paris, l  
même jour. \_\_\_\_\_

3°) De deux Assemblées Généra  
les constitutives en date respecti  
vement des quatorze et vingt et un  
décembre mil neuf cent trente sept,  
dont les originaux des procès-verbau  
ont été déposés au rang des minutes  
dudit Me LANQUEST le vingt et un dé  
cembre mil neuf cent trente sept. \_\_\_\_\_

cm



PARIS OUEST :

4°) Et d'un acte reçu par ledit Me LANQUEST le deux décembre mil neuf cent trente huit constatant la réalisation de la condition suspensive dont était affectée la constitution de la Société. \_\_\_\_\_

Cette constitution a été régulièrement publiée par le dépôt des pièces de constitution au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le cinq janvier mil neuf cent trente huit et par une insertion faite dans le Journal Spécial des Sociétés Françaises par Actions du même jour. \_\_\_\_\_

Le siège social, fixé originellement à Paris, Boulevard Murat N° 101, a été successivement transféré à Paris, rue Hamelin N° 28, suivant délibération du Conseil d'Administration en date du dix octobre mil neuf cent quarante sept, puis à son adresse actuelle aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du quinze septembre mil neuf cent soixante neuf. \_\_\_\_\_

Ces deux transferts de siège ont été régulièrement publiés. \_\_\_\_\_

Les statuts de la Société ont été mis en harmonie avec la législation nouvelle sur les Sociétés Commerciales aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du vingt six septembre mil neuf cent soixante huit. \_\_\_\_\_

Cette mise en harmonie a été régulièrement publiée par le dépôt effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le vingt deux janvier mil neuf cent soixante neuf et par une insertion publiée dans le Bulletin Officiel des Annonces Commerciales en date du dix juin suivant. \_\_\_\_\_

Le capital social a été modifié à différentes reprises et porté à son chiffre actuel ainsi qu'il résulte de différentes pièces, actes et procès-verbaux déposés au rang des minutes de Me LANQUEST, Notaire sus-nommé, ou reçus par lui, le dernier en date du cinq novembre mil neuf cent soixante dix. \_\_\_\_\_

Monsieur *Renard* comparant spécialement habilité à l'effet des présentes par



PARIS OUEST

le Conseil d'Administration de la Société suivant délibération en date du dix sept décembre mil neuf cent soixante dix ; ledit Conseil lui-même habilité par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires suivant délibération en date du quinze même mois.

Une copie certifiée conforme de chacune de ces délibérations est demeuré annexée après mention à la minute d'un acte reçu par le Notaire soussigné aujourd'hui même.

- D'UNE PART. -

Et Monsieur *Guy Chébaud*, chef de service, demeurant à Paris Boulevard de Vaugirard n° 1.

Agissant au nom de la Société dite : "SOCIETE MINIERE ET METALLURGIQUE DE PENARROYA", Société Anonyme au capital de deux cent soixante deux millions neuf cent cinquante sept mille quatre cents francs, ayant son siège à PARIS, Boulevard de Vaugirard N° 1 immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le N° 54 B 9.770.

Ladite Société régulièrement constituée ainsi qu'il résulte :

- de ses statuts établis suivant acte reçu par Me CORRARD, Notaire à Paris, le six octobre mil huit cent quatre vingt un.

- de la déclaration de souscription et de versement reçue par ledit Me CORRARD le onze octobre mil huit cent quatre vingt un.

- des deux Assemblées Générales constitutives tenues respectivement les douze et dix neuf octobre mil huit cent quatre vingt un, dont copies des procès-verbaux ont été déposées au rang des minutes de Me CORRARD, Notaire sus-nommé, le vingt octobre mil huit cent quatre vingt un.

Le tout publié conformément à la loi ainsi qu'il résulte des pièces déposées au rang des minutes dudit Me CORRARD le huit dé-



PARIS OUEST

cembre mil huit cent quatre vingt un. \_\_\_\_\_

Le capital a été porté à son montant actuel à la suite de diverses augmentations, la dernière aux termes d'une convention d'apport reçue par Me BURTHE-MIQUE, Notaire soussigné, le cinq juillet mil neuf cent soixante huit, devenue définitive en vertu d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du vingt neuf novembre mil neuf cent soixante huit, dont une copie du procès-verbal a été déposée au rang des minutes dudit Me BURTHE-MIQUE le dix sept décembre mil neuf cent soixante huit ; le tout publié conformément à la loi. \_\_\_\_\_

Les statuts ont subi diverses modifications, notamment aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du vingt six juin mil neuf cent soixante huit, dont un original du procès-verbal a été déposé au rang des minutes du Notaire soussigné à la date du premier août mil neuf cent soixante huit, pour leur mise en harmonie avec la nouvelle législation sur les Sociétés Commerciales. \_\_\_\_\_

Le siège qui était à l'origine à PARIS, Place Vendôme N° 12, a été transféré à son adresse actuelle aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du vingt décembre mil neuf cent soixante huit, dont un extrait certifié conforme du procès-verbal a été déposé au rang des minutes de Me BURTHE-MIQUE, Notaire soussigné, le dix huit février mil neuf cent soixante neuf. Ce transfert de siège a été publié conformément à la loi. \_\_\_\_\_

Monsieur *Chébaud* spécialement habilité à l'effet des présentes par le Conseil d'Administration de ladite Société suivant délibération en date du vingt sept octobre mil neuf cent soixante dix, dont un extrait certifié conforme du procès-verbal est demeuré annexé après mention à la minute d'un acte reçu par le Notaire soussigné aujourd'hui même

- D'AUTRE PART.

LESQUELS, préalablement à la vente faisant l'objet des présentes, ont exposé ce qui suit : \_\_\_\_\_



PARIS OUEST

EXPOSE

Aux termes d'un acte reçu par le Notaire soussigné aujourd'hui même, la Société "MINES DE PUY-LES-VIGNES" a cédé à la "SOCIETE MINIERE ET METALLURGIQUE DE PENARROYA" la concession de Puy-les-Vignes, s'étendant sur les Communes de SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT, CHAMPMETERY et de SAINT-DENIS-DES-MURS - Arrondissement de Limoges (Haute-Vienne) accordée par décret impérial du vingt cinq avril mil huit cent soixante trois.

Cette cession a été faite sous la condition suspensive de l'autorisation du Gouvernement prévue à l'article 44 du Code Minier.

Il a été stipulé qu'à défaut de l'obtention de cette autorisation dans un délai de ~~deux~~ mois à compter de ce jour la cession serait nulle et non avenue et qu'au cas de l'obtention de cette autorisation la réalisation de la condition suspensive serait constatée dans un acte authentique qui sera dressé par le Notaire soussigné.

La présente vente sera soumise à la même condition suspensive.

CET EXPOSE TERMINE, il est passé à la vente faisant l'objet des présentes.

VENTE

Monsieur *Renaud* au nom de la Société "MINES DE PUY-LES-VIGNES" a, par ces présentes, vendu en obligeant ladite Société à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit les plus étendues, mais sous la condition suspensive sus-énoncée,

A la "SOCIETE MINIERE ET METALLURGIQUE DE PENARROYA" ce qui est accepté par Monsieur *Chébaud*

Les immeubles ci-après désignés :

DESIGNATION

Commune de SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT (Haute-Vienne)

A - Un ensemble de terrains, d'un seul tenant, d'une



PARIS OUEST

contenance superficielle de quatorze hectares trente ares dix huit centiares d'après les titres de propriété. \_\_\_\_\_

Avec droit de passage chez Monsieur DELOUIS Jacques, ou acquéreur, pour se rendre sur la parcelle, objet du paragraphe "B" ci-après. \_\_\_\_\_

Ensemble tous les bâtiments et constructions à usage industriel et d'habitation édifiés sur les terrains ci-dessus, ainsi que les installations y existant. \_\_\_\_\_

Lesdits terrains paraissent figurer comme suit au cadastre non rénové de la Commune de SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT :

Section	Numéro	Lieudit	Superficie
K	195 p	De la Chôme	87a 25ca
K	196 p	Du Puy-lès-Vignes	26a 70ca
K	197 p	Puy-lès-Vignes	1ha 00a 00ca
K	298 p	Des Genêts	11a 96ca
K	299 p	Du Puy-lès-Vignes	2ha 03a 04ca
K	300 p	"	38a 70ca
K	301 p	"	8a 03ca
K	311 p	Puy-lès-Vignes	22a 27ca
K	312 p	"	24a 15ca
K	313	"	39a 22ca
K	314 p	"	1ha 57a 79ca
K	315	"	1ha 09a 32ca
K	316	"	35a 86ca
K	316 bis	"	17a 60ca
K	317 p	"	3ha 34a 78ca
K	318	"	53a 56ca
K	319 p	Les Pommiers	1ha 42a 42ca
		A reporter...	14ha 12a 65ca



== 0000000000 PARIS OUEST ==

		Report....	14ha 12a 65ca
K	320 p	Puy-lès-Vignes	92a 43ca
K	323 p	"	27a 91ca
Soit ensemble : QUINZE HECTA- RES TRENTE DEUX ARES QUATRE VINGT DIX NEUF CENTIARES, ci.....			15ha 32a 99ca =====

Observation est ici faite que la différence entre la superficie cadastrale et celle résultant des titres de propriété existait déjà lors de l'apport ci-après analysé, par Monsieur GIROD à la Société "MINES DE PUY-LES-VIGNES" lors de la constitution de cette dernière.

Tel que ledit ensemble existe actuellement et se trouve délimité par un trait rouge sous la lettre A sur le plan dressé par les parties et demeuré ci-annexé après mention. —

B - Une parcelle de terrain séparée des précédents, d'une contenance superficielle de deux hectares cinquante neuf ares onze centiares d'après les titres de propriété, cadastrée comme suit :

Section	Numéro	Lieudit	Superficie
K	286 p	Moulin du Bas	1ha 07a 50ca
K	294	Font Fréje	62a 38ca
K	295 p	"	97a 92ca
Total : DEUX HECTARES SOIXAN- TE SEPT ARES QUATRE VINGTS CENTIARES, ci.....			2ha 67a 80ca =====

Telle que ladite parcelle existe actuellement et se trouve délimitée par un trait rouge sous la lettre B sur le plan dressé par les parties et annexé aux présentes après mention.

*cm*



PARIS OUEST

C - Une parcelle de terrain d'une contenance de sept cent quinze mètres carrés environ d'après les titres de propriété.

Cadastrée section B, numéro 517p, lieudit "de la Pradas" pour sept ares quinze centiares (7a 15ca).

Consistant en :

1°) Une bande de terrain, de forme rectangulaire, confrontant :

- sur un premier côté de vingt et un mètres : au pré de la SOCIETE DES PAPETERIES DU LIMOUSIN.

- sur un deuxième côté de vingt six mètres : la rivière "La Vienne".

- enfin, sur les deux derniers côtés, l'un de vingt et un mètres et l'autre de vingt six mètres : au surplus de la parcelle numéro 517.

~~Telle que ladite parcelle existe actuellement et se trouve délimitée par un trait rouge sous la lettre C sur le plan dressé par les parties et annexé aux présentes après mention.~~

2°) Et une autre bande de terrain, d'une largeur de sept mètres, destinée à l'établissement d'un chemin partant de la bande de terrain ci-dessus décrite, pour aboutir au Chemin de Grande Communication numéro 39, en suivant le prêt de la SOCIETE DES PAPETERIES DU LIMOUSIN.

Ensemble les constructions et installations, y édifiées à usage de station de pompage.

Telle que ladite parcelle existe actuellement et telle qu'elle figure au plan de morcellement annexé à l'acte de vente ci-après énoncé en l'origine de propriété reçu par Me GANDOIS, Notaire à Saint-Léonard-de-Noblat le douze octobre mil neuf cent cinquante et un, et délimité par un trait rouge, lettre C sur le plan annexé ci-dessus après mention.

ORIGINE DE PROPRIETE

- Du chef de la Société venderesse :

- A -

Terrains et constructions figurant sous la lettre "A"



PARIS OUEST

- Une partie des constructions appartient à la SOCIETE DES MINES DE PUY-LES-VIGNES pour les avoir fait édifier de ses deniers personnels, sans avoir conféré de privilège d'architecte ou d'entrepreneur.

- Le surplus des constructions et l'ensemble des terrains figurant sous la lettre "A" de la désignation, au moyen des actes ci-après analysés consistant en un apport en nature, trois acquisitions et un échange, savoir :

1°- Apport en nature à la Société lors de sa constitution :

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Paris du quatorze décembre mil neuf cent trente sept, enregistré à Paris (septième bureau des Notaires) le seize décembre suivant, volume 866 A, Folio 99, case 2, reçu : trente francs, contenant les statuts de la Société Anonyme "MINES DE PUY-LES-VIGNES" dont un exemplaire a été annexé à l'acte de déclaration de souscription et de versement ci-après énoncé,

Monsieur Paul GIROD, ingénieur chimiste, époux de Madame BACHMANN, demeurant à MONTMIN (Haute-Saône),

A fait apport à la Société "MINES DE PUY-LES-VIGNES,

D'une partie des constructions et de la plus grande partie des terrains dont s'agit, d'une contenance d'après les titres de treize hectares quatre vingt douze ares vingt deux centiares, paraissant figurer à la matrice cadastrale sous les numéros 297p, 298p, 299, 300, 301p, 311p, 312, 313, 314p, 315, 316, 316bis, 317p, 318, 319p, 320p, 323p de la section K.

Cet apport est devenu définitif ainsi qu'il résulte

- d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par Me Frédéric LANQUEST, Notaire à Paris, le quatorze décembre mil neuf cent trente sept.

- des Assemblées Générales Constitutives de ladite Société en date respectivement des quatorze et vingt et un décembre mil neuf cent trente sept, dont les procès-verbaux ont été déposés au rang des minutes dudit Me LANQUEST le vingt et un décembre mil neuf cent trente sept

- et d'un acte de constatation de réalisation de



PARIS OUEST

condition suspensive reçu par Me LANQUEST, Notaire sus-nommé le deux décembre mil neuf cent trente huit. \_\_\_\_\_

Un extrait des statuts de ladite Société et des acte et procès-verbaux sus-énoncés, constatant la réalisation définitive de l'apport, a été transcrit au Bureau des Hypothèques de Limoges le dix mai mil neuf cent trente neuf, volume 2909, Numéro 4. \_\_\_\_\_

L'origine de propriété des immeubles apportés par Monsieur GIROD a été établie par acte reçu par ledit Me LANQUEST le quatorze décembre mil neuf cent trente sept, dont une expédition a été transcrite au bureau des Hypothèques de Limoges, avec les actes et procès-verbaux ci-dessus. \_\_\_\_\_

Cet acte contenait les déclarations d'état-civil de l'apporteur, savoir : \_\_\_\_\_

Que Monsieur GIROD était né à Fribourg (Suisse) le dix sept avril mil huit cent soixante dix huit, et son épouse née BACHMANN Clara Marguerite à Genève (Suisse) le vingt trois décembre mil huit cent quatre vingt un. \_\_\_\_\_

Qu'ils étaient mariés sans contrat à Genève le vingt cinq avril mil neuf cent un. \_\_\_\_\_

Qu'ils étaient naturalisés français par décret de Monsieur le Président de la République Française en date du vingt six mai mil neuf cent dix. \_\_\_\_\_

Et qu'en vertu d'un certificat de coutume annexé audit acte ils étaient considérés comme ayant entendu soumettre leur union au régime de la communauté légale française. \_\_\_\_\_

Madame GIROD s'est également désistée de son hypothèque légale contre son mari sur les immeubles apportés. \_\_\_\_\_

Un état délivré sur la publication de cet apport était négatif d'inscription mais a révélé deux transcriptions : \_\_\_\_\_

- du trente avril mil neuf cent huit, volume 1361, N° 10, d'acte de vente par Monsieur DELOUIS à Monsieur CITERNE, \_\_\_\_\_

- et du onze février mil neuf cent vingt cinq, volume 2044, N° 50, de convention de passage. \_\_\_\_\_



PARIS OUEST

Observation est ici faite qu'il a été prélevé sur la propriété apportée par Monsieur GIROD une superficie de deux hectares dix neuf ares onze centiares (2ha 19a 11ca), cadastrée section K, numéros 297p, 297p, 298p, 299p, 317p et 323p, qui a été vendue à la SOCIETE IMMOBILIERE DE CANNES-VALLAURIS, dont le siège est à PARIS, 28 rue Hamelin, suivant acte reçu par Me Jean CHAUVÉAU, Notaire à Saint-Léonard-de-Noblat le vingt huit juin mil neuf cent soixante deux, publié au bureau des Hypothèques de Limoges le vingt sept août suivant, volume 4510, numéro 29.

Par suite de cette vente la partie de la propriété apportée par Monsieur GIROD et restant la propriété de la Société "MINES DE PUY-LES-VIGNES" s'est trouvée ramenée à onze hectares soixante treize ares onze centiares (11ha 73a 11ca).

L'état délivré sur cette vente le vingt sept août mil neuf cent soixante deux, du chef de la Société "MINES DE PUY-LES-VIGNES, venderesse, a révélé une inscription volume 1328, N° 54, en date du douze janvier mil neuf cent cinquante trois prise au profit du SOUS COMPTOIR DES ENTREPRENEURS et du CREDIT FONCIER DE FRANCE en vertu d'un acte de prêt reçu par Me GANDOIS, Notaire à Saint-Léonard-de-Noblat le vingt neuf décembre mil neuf cent cinquante deux.

Monsieur *Renaud* ès-qualités déclare que cette inscription a été partiellement radiée le vingt six mai mil neuf cent cinquante neuf, en vertu d'un acte de mainlevée reçu par ledit Me GANDOIS le dix mars mil neuf cent cinquante neuf, en tant seulement qu'elle grève ou peut grever tous immeubles autres qu'une propriété bâtie à usage d'habitations collectives, sise à Saint-Léonard-de-Noblat entre la rue de la Brasserie (Chemin Vicinal 05) et la rue de Saurriat (Route Nationale 141).

Le tout cadastré section E, Numéros 28p et 29p.

Et que par conséquent cette inscription ne concerne pas les immeubles présentement vendus.

2°- Acquisition DELOUIS (16 Avril 1951) :

Une deuxième partie des terrains, cadastrée section

*mm*



PARIS OUEST

K, numéro 197p, pour une superficie de un hectare environ, pour l'avoir acquise de :

- Madame Marie Louise Marguerite SAUVANET, veuve de Monsieur Jacques André DELOUIS, demeurant à LIMOGES, 40 Boulevard Gambetta,

- Monsieur Jacques Charles Marie DELOUIS, clerc de notaire, demeurant à GUERET, Boulevard Carnot N° 26, célibataire majeur.

- Monsieur Yves René Paul DELOUIS, Directeur Commercial, demeurant à PERIGUEUX, rue Chanzy N° 30, célibataire majeur.

- Et Mademoiselle Marie Germaine, appelée en famille "Chantal", DELOUIS, assistante sociale, demeurant à LIMOGES Boulevard Gambetta N° 40, célibataire majeure.

Suivant acte reçu par Me Jean Marie CHAUVEAU, Notaire à Saint-Léonard-de-Noblat le seize avril mil neuf cent cinquante et un.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé dans l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des Hypothèques de Limoges le quatre mai mil neuf cent cinquante et un, volume 3484, numéro 17.

Il a été délivré sur cette transcription, du chef des vendeurs et d'un précédent propriétaire, un certificat négatif.

3°- Première acquisition de Monsieur et Madame MAGI (30 Octobre 1951) :

Une troisième partie des terrains, cadastrée section K, numéros 195p, 195p, 196p et 300p, pour une superficie totale de un hectare cinquante deux ares soixante cinq centiares (1ha 52a 65ca),

Pour l'avoir acquise de Monsieur Léonard MAGI, cultivateur, et Madame Marie RINGAUD, son épouse, demeurant ensemble à Larçige-Vieille, Commune de Saint-Léonard-de-Noblat,

Suivant acte reçu par Me GANDOIS, Notaire sus-nommé, le trente octobre mil neuf cent cinquante et un.



PARIS OUEST =

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé dans l'acte.

Aux termes dudit acte, Madame MAGI a déclaré renoncer en faveur de la Société acquéreur à l'effet de son hypothèque légale contre son mari, sur les biens vendus.

Une expédition de cet acte a été transcrite au bureau des Hypothèques de Limoges le six décembre mil neuf cent cinquante et un, volume 3528, N° 11.

4°- Deuxième acquisition de Monsieur et Madame MAGI (30 Juin 1952) :

Une quatrième partie des terrains, cadastrée section K, sous le N° 195p, pour une superficie de deux ares quatre vingt deux centiares (2a 82ca),

Pour l'avoir acquise de Monsieur Léonard MAGI, et Madame Marie RINGAUD, son épouse, sus-nommés,

Suivant acte reçu par Me GANDOIS, Notaire sus-nommé, les vingt sept et trente juin mil neuf cent cinquante deux.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé dans l'acte.

Aux termes dudit acte, Madame MAGI a déclaré renoncer en faveur de la Société acquéreur à l'effet de son hypothèque légale contre son mari sur les biens vendus.

Une expédition de cet acte a été transcrite au bureau des Hypothèques de Limoges le sept août mil neuf cent cinquante deux, volume 3578, N° 29.

5°- Acquisition à titre d'échange de Monsieur et Madame MAGI (17 Avril 1953) :

Le surplus des terrains, cadastré section K, numéro 195p, pour un are soixante centiares (1a 60ca),

Pour l'avoir reçu à titre d'échange, de Monsieur et Madame MAGI-RINGAUD, sus-nommés,

Suivant acte reçu par Me GANDOIS, Notaire sus-nommé, le dix sept avril mil neuf cent cinquante trois.

Cet échange a eu lieu moyennant une soulte à la charge des époux MAGI ; laquelle a été payée comptant et quit-



PARIS OUEST

tancée dans l'acte. Lequel contient en outre renonciation à action en répétition.

Une expédition de cet acte a été transcrite au bureau des Hypothèques de Limoges le cinq mai mil neuf cent cinquante trois, volume 3636, numéro 56.

Il ne semble pas avoir été requis d'état sur cette publication.

- B -

Terrain figurant sous la lettre "B"

La parcelle de terrain, d'une superficie de deux hectares cinquante neuf ares onze centiares (2ha 59a 11ca), paragraphe B de la désignation, appartient à la Société "MINES DE PUY-LES-VIGNES" au moyen de l'acte d'apport et de l'acte d'acquisition ci-après énoncés.

1°- Apport en nature à la Société lors de sa constitution :

Une partie du terrain, d'une superficie d'un hectare cinquante et un ares soixante et un centiares (1ha 51a 61ca) cadastrée section K, numéros 294 et 295p,

Pour lui avoir été apportée par Monsieur Paul GIROD, sus-nommé, lors de sa constitution, ainsi qu'il a été expliqué sous le "1°-" du paragrapha A ci-dessus, auquel il en est référé.

2°- Acquisition des Consorts LOT :

Le surplus de cette parcelle de terrain, soit une superficie de un hectare sept ares cinquante centiares (1ha 07a 50 ca), cadastrée section K, Numéro 286p,

Pour l'avoir acquise de :

- Madame Jeanne Nancy VEYRIER-MONTAGNERES, sans profession, demeurant au Repaire, Commune de Saint-Léonard-de-Noblat, veuve de Monsieur Jean Léobon Alfred LOT.

- Monsieur Jean-Baptiste Joseph Henri LOT, propriétaire agriculteur, célibataire majeur, demeurant au Repaire, Commune de Saint-Léonard-de-Noblat.



PARIS OUEST ==

Monsieur André Gaston Georges TOURNEL, représentant de commerce, et Madame Jeanne Marie Julie Hélène LOT, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Limoges, rue Pasteur N° 14.

- Et Mademoiselle Anne Marie Josèphe LOT, sans profession, célibataire majeure, demeurant au Repaire, Commune de Saint-Léonard-de-Noblat.

Aux termes d'un acte reçu par Me ARRONDEAU, Notaire à Saint-Léonard-de-Noblat les dix huit et vingt et un février mil neuf cent trente huit.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant aux termes dudit contrat qui en contient quittance.

Une expédition de cet acte a été transcrite au bureau des Hypothèques de Limoges le cinq mars mil neuf cent trente huit, volume 2839, numéro 18.

- C -

Parcelle de terrain avec station de pompage désigné sous le paragraphe C :

La station de pompage et le terrain sur lequel elle est édiflée, d'une contenance de sept cent quinze mètres carrés environ, cadastrée section B, numéro 517p, appartiennent à la Société venderesse, savoir :

- Les constructions et installations pour les avoir édiflées de ses deniers personnels, sans avoir conféré de privilège d'architecte ou d'entrepreneur.

- Et le terrain, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de :

Monsieur Joseph LADURANTY, et Madame Malvina LEGAY, son épouse, demeurant ensemble aux Charrauds, Commune de Saint-Mémin-Terressus,

Aux termes d'un acte reçu par Me GANDOIS, Notaire sus-nommé, le douze octobre mil neuf cent cinquante et un.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé dans l'acte.

Audit acte Madame LADURANTY a déclaré renoncer en f



PARIS OUEST

veur de la Société acquéreur à l'effet de son hypothèque légale contre son mari sur les biens vendus. \_\_\_\_\_

Une expédition dudit acte a été transcrite au bureau des Hypothèques de Limoges le huit novembre mil neuf cent cinquante et un, volume 3521, numéro 5. \_\_\_\_\_

Il ne semble pas avoir été délivré d'état sur cette transcription. \_\_\_\_\_

#### ORIGINE ANTERIEURE

Les parties dispensent expressément le Notaire sous-signé d'établir l'origine antérieure des parcelles ci-dessus voulant s'en référer, en tant que de besoin, aux titres de propriété sus-énoncés. \_\_\_\_\_

#### URBANISME - SERVITUDES

Monsieur *Renaud* ès-qualités déclare que les immeubles présentement vendus ne sont grevés d'aucune servitude particulière. Toutefois, il oblige la Société vendeuse à fournir dans les trois mois de ce jour à la Société acquéreur un certificat d'urbanisme concernant lesdits immeubles. \_\_\_\_\_

La présente vente ne sera réalisée définitivement qu'au cas où ce certificat d'urbanisme ne révélerait aucun empêchement à cette vente ni aucune servitude administrative grave pouvant diminuer sensiblement la valeur desdits immeubles. \_\_\_\_\_

#### PROPRIETE JOUISSANCE

#### CONDITION SUSPENSIVE

Il est expressément convenu que la Société acquéreur ne sera propriétaire des immeubles présentement vendus que sous la condition suspensive prévue dans l'exposé qui précède et sous la condition suspensive que le certificat d'urbanisme ne révèle aucun empêchement ou servitude grave. \_\_\_\_\_

Au cas où la présente vente se réaliserait la Société acquéreur aurait la jouissance des immeubles vendus rétroactivement à compter de ce jour. \_\_\_\_\_

Il est précisé que lesdits immeubles sont vendus



PARIS OUEST

libres de location et de toute occupation. \_\_\_\_\_

CHARGES ET CONDITIONS

La présente vente a lieu sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, notamment celles suivantes que Monsieur *Chelaud* oblige la Société acquéreur à exécuter et accomplir, savoir : \_\_\_\_\_

1°) De prendre les immeubles présentement vendus dans leur état actuel, sans garantie de l'état du sol et du sous-sol et sans pouvoir élever aucune réclamation contre la Société venderesse à raison de vices apparents ou cachés, mitoyenneté, communauté et autres causes, comme aussi sans garantie de la contenance indiquée, toute différence de mesure pouvant exister entre cette contenance et celle réelle excédât-elle même un/vingtième en plus ou en moins devant faire le profit ou la perte de la Société acquéreur. \_\_\_\_\_

2°) De souffrir les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues qui peuvent ou pourront grever les immeubles présentement vendus, sauf à elle à s'en défendre et à profiter de celles actives, le tout s'il en existe, à ses risques et périls, sans recours contre la Société venderesse et sans que la présente clause puisse donner à qui que ce soit plus de droits qu'il n'en aurait en vertu de titres réguliers, non prescrits ou de la loi, comme aussi sans qu'elle puisse nuire ou préjudicier aux droits résultant en faveur de la Société acquéreur du décret du quatre janvier mil neuf cent cinquante cinq et des divers textes d'application qu'il'ont suivi. \_\_\_\_\_

A cet égard, Monsieur *Renaud* ès-qualités déclare que la Société venderesse n'a créé ni laissé acquérir aucune servitude sur les biens vendus et qu'à sa connaissance il n'en existe aucune du chef des précédents propriétaires. \_\_\_\_\_

3°) D'acquitter, à compter du jour de l'entrée en jouissance, tous les impôts, contributions et autres charges auxquels les immeubles vendus peuvent et pourront être assujettis. \_\_\_\_\_

4°) De continuer tous traités d'abonnements relatifs à l'eau, ~~au gaz~~, à l'électricité ou autres, de manière à ne donner lieu à aucun recours contre la Société venderesse



PARIS OUEST

5°) Et de payer tous les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence.

P R I X

En outre la présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE TROIS MILLE SIX CENT QUARANTE ET UN FRANCS TRENTE ET UN CENTIMES, ci..... 53.641,31 F.  
=====

Que la Société acquéreur a payé comptant aujourd'hui même directement à la Société venderesse, ainsi que Monsieur *Renaud* le reconnaît et lui en donne bonne et valable quittance, avec désistement de tous droits de privilège et d'action résolutoire pour quelque cause que ce soit.

- DONT QUITTANCE.

Au cas où les conditions suspensives sus-énoncées ne seraient pas réalisées dans le délai voulu, Monsieur *Renaud* oblige la Société venderesse à restituer à la Société acquéreur la totalité de ce prix de vente dans les huit jours de l'expiration dudit délai, sans intérêt ni indemnité quelconque.

PUBLICITE FONCIERE

La présente vente sera publiée au BUREAU DES HYPOTHEQUES DE LIMOGES.

Si lors de l'accomplissement de cette formalité ou postérieurement dans les délais prévus aux articles 2108, 2109, et 2111 du Code Civil pour l'inscription des privilèges immobiliers spéciaux, il existe ou survient des inscriptions grevant les immeubles présentement vendus du chef de la Société venderesse ou des précédents propriétaires, Monsieur *Renaud* oblige la Société venderesse à en rapporter, à ses frais, les mainlevées et certificats de radiation dans le mois de la notification amiable qui lui en sera faite au domicile ci-après élu.

ETAT-CIVIL - DECLARATIONS DIVERSES

Monsieur *Renaud* ès-qualités déclare :



PARIS OUEST

Que la Société "MINES DE PUY-LES-VIGNES" est de nationalité française et à son siège social en France. \_\_\_\_\_

Qu'elle n'est pas et n'a jamais été en état de faillite, liquidation ou règlement judiciaire, ou de cessation de paiement. \_\_\_\_\_

Qu'elle n'est pas touchée et n'est pas susceptible de l'être par les dispositions sur les profits illicites. \_\_\_\_\_

Qu'elle n'est pas en état d'interdiction ni pourvue d'un conseil judiciaire. \_\_\_\_\_

Et que les immeubles présentement vendus sont libres de tout privilège et de toute inscription d'hypothèque conventionnelle, judiciaire ou légale. \_\_\_\_\_

#### REMISE DE TITRES

Il a été remis à la Société acquéreur, ainsi que Monsieur *Chibaud* ès-qualités le reconnaît : \_\_\_\_\_

- l'expédition publiée de l'acte de vente par les Consorts DELOUIS à la Société "MINES DE PUY-LES-VIGNES" du seize avril mil neuf cent cinquante et un. \_\_\_\_\_

- l'expédition de l'acte de vente par les Consorts LOT à la Société "MINES DE PUY-LES-VIGNES" du vingt et un février mil neuf cent trente huit. \_\_\_\_\_

- et l'expédition publiée de l'acte de vente par Monsieur et Madame LADURANTY à la Société "MINES DE PUY-LES-VIGNES" du douze octobre mil neuf cent cinquante et un. \_\_\_\_\_

Il ne lui sera remis aucun autre ancien titre de propriété, mais elle pourra se faire délivrer, à ses frais tous extraits ou expéditions d'actes concernant les immeubles vendus et dont elle pourrait avoir besoin. \_\_\_\_\_

#### POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Louis Claude CURE, clerc de Notaire, demeurant à PARIS, rue Royale N° 13, à l'effet de : \_\_\_\_\_

- dresser, s'il y a lieu, tous actes complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires pour parvenir à la publicité foncière. \_\_\_\_\_



PARIS OUEST

- constater la réalisation des deux conditions suspensives sus-énoncées.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites les comparants font élection de domicile aux sièges respectifs des Sociétés qu'ils représentent.

LECTURE DES LOIS

AFFIRMATION DE SINCERITE

Avant de clore, Me BURTHE-MIQUE, Notaire soussigné, a donné lecture aux parties qui le reconnaissent des dispositions des articles 678, 821, 1788, 1793 et 1885 du Code Général des Impôts et aussi des dispositions de l'article 366 du Code Pénal.

Chacune des parties a affirmé sous les peines édictées par l'article 1788 du Code Général des Impôts que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

Les parties reconnaissent également que le Notaire soussigné leur a donné connaissance des dispositions de l'article 1904 du Code précité instituant, au profit du Trésor, un droit de préemption sur les immeubles dont le prix est estimé insuffisant et leur a expliqué les conséquences pouvant résulter à l'encontre tant de la Société acquéreur que de la Société venderesse de l'application éventuelle de ces dispositions fiscales.

Et le Notaire soussigné affirme en outre qu'à sa connaissance le présent acte n'est contredit ni modifié par aucune contre lettre convenant augmentation du prix.

- DONT ACTE établi avec la participation de Me LANQUEST, Notaire à PARIS, pour la Société venderesse.

Fait et passé à PARIS, rue Royale N° 13,

En l'Etude du Notaire soussigné,

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE,

Le douze Janvier



PARIS OUEST ;

Et après lecture faite les comparants ès-qualités  
ont signé avec le Notaire. \_\_\_\_\_

Suivent les signatures. \_\_\_\_\_

RENOI : \_\_\_\_\_

Page 5.-  ~~/~~ quinze ./.

POUR EXPÉDITION délivrée par  
Me Claude BURTHE MIQUE, Notaire  
à PARIS soussigné sur vingt et une  
pages, contenant un renvoi approu-  
vé, quatre lignes entières et  
quatre mots rayés nuls.-----

Reproduction certifiée réalisée par  
tireuse xerographique XEROX  
agrecce par arrêté du Ministère de  
la Justice du 24 Avril 1961.

ANNEE DE MAJ	2012	DEP DIR	87 0	COM	161 ST-LEONARD-DE-NOBLAT	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ											NUMERO COMMUNAL	+00338							
Propriétaire		P998UT		RECYLEX																							
6 PL DE LA MADELEINE		75008 PARIS																									
PROPRIÉTÉS BÂTIES																											
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						IDENTIFICATION DU LOCAL						EVALUATION DU LOCAL															
AN	SECTION	N °PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N °PORTE	N °INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF		
REV IMPOSABLE		0 EUR		COM		R EXO		0 EUR		R EXO		0 EUR		DEP		R IMP		0 EUR		R IMP		0 EUR					

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																									
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION																LIVRE FONCIER			
AN	SECTION	N °PLAN	N °VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N °PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet				
71	B	495		LA GARE DE FAREBOUT	B079			1	A	S			797	0											
71	K	180		LARTIGE VIEILLE	B113			1	A	BT	02		1 07 56	0,93		A	TA	0,93	100						
																C	TA	0,19	20						
																GC	TA	0,19	20						
80	K	181		LARTIGE VIEILLE	B113			1	A	L	01		35 87	0,27		A	TA	0,27	100						
																C	TA	0,05	20						
																GC	TA	0,05	20						
71	K	185		LARTIGE VIEILLE	B113			1	A	L	01		1 18 70	0,88		A	TA	0,88	100						
																C	TA	0,18	20						
																GC	TA	0,18	20						
71	K	326		GAGNEPOT	B074			1	A	BT	02		1 09 10	0,95		A	TA	0,95	100						
																C	TA	0,19	20						
																GC	TA	0,19	20						
71	K	327		GAGNEPOT	B074			1	A	L	01		1 18 00	0,86		A	TA	0,86	100						
																C	TA	0,17	20						
																GC	TA	0,17	20						
71	K	328		GAGNEPOT	B074			1	A	L	01		67 64	0,49		A	TA	0,49	100						
																C	TA	0,1	20						
																GC	TA	0,1	20						
71	K	340		PUY LES VIGNES	B179			1	A	BT	02		3 90 40	3,38		A	TA	3,38	100						
																C	TA	0,68	20						
																GC	TA	0,68	20						

ANNEE DE MAJ										2012	DEP DIR		87 0	COM	161 ST-LEONARD-DE-NOBLAT					ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ					NUMÉRO COMMUNAL	+00338			
Propriétaire										P998UT		RECYLEX										6 PL DE LA MADELEINE 75008 PARIS									
PROPRIÉTÉS NON BATIES																															
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION										LIVRE FONCIER											
AN	SECTION	N ° PLAN	N ° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N ° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet										
71	K	345		PUYLES VIGNES	B179		1	A		T	02		65 50	28,61	A	TA		28,61	100												
															C	TA		5,72	20												
															GC	TA		5,72	20												
71	K	346		PUYLES VIGNES	B179		1	A		BT	03		6 30	0,02	A	TA		0,02	100												
															C	TA		0	20												
															GC	TA		0	20												
80	K	383		PUYLES VIGNES	B179	0347	1	A		S			24 20	0																	
76	K	564		PUYLES VIGNES	B179	0347	1	A		S			7 78 87	0																	
				R EXO		7 EUR						R EXO		36 EUR																	
HA A CA		REVIMPOSABLE		36 EUR		COM		TAXE AD																							
CONT	18 30 11				R IMP		29 EUR						R IMP		0 EUR		MAJ TC		0 EUR												

MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

**ANNEXE 6 : Documents relatifs au remembrement de la section K**

(Ces documents ont été obtenus auprès du service des impôts foncier de Limoges)



Section K  
n° 272 à 360

anc. 3007 Cad.

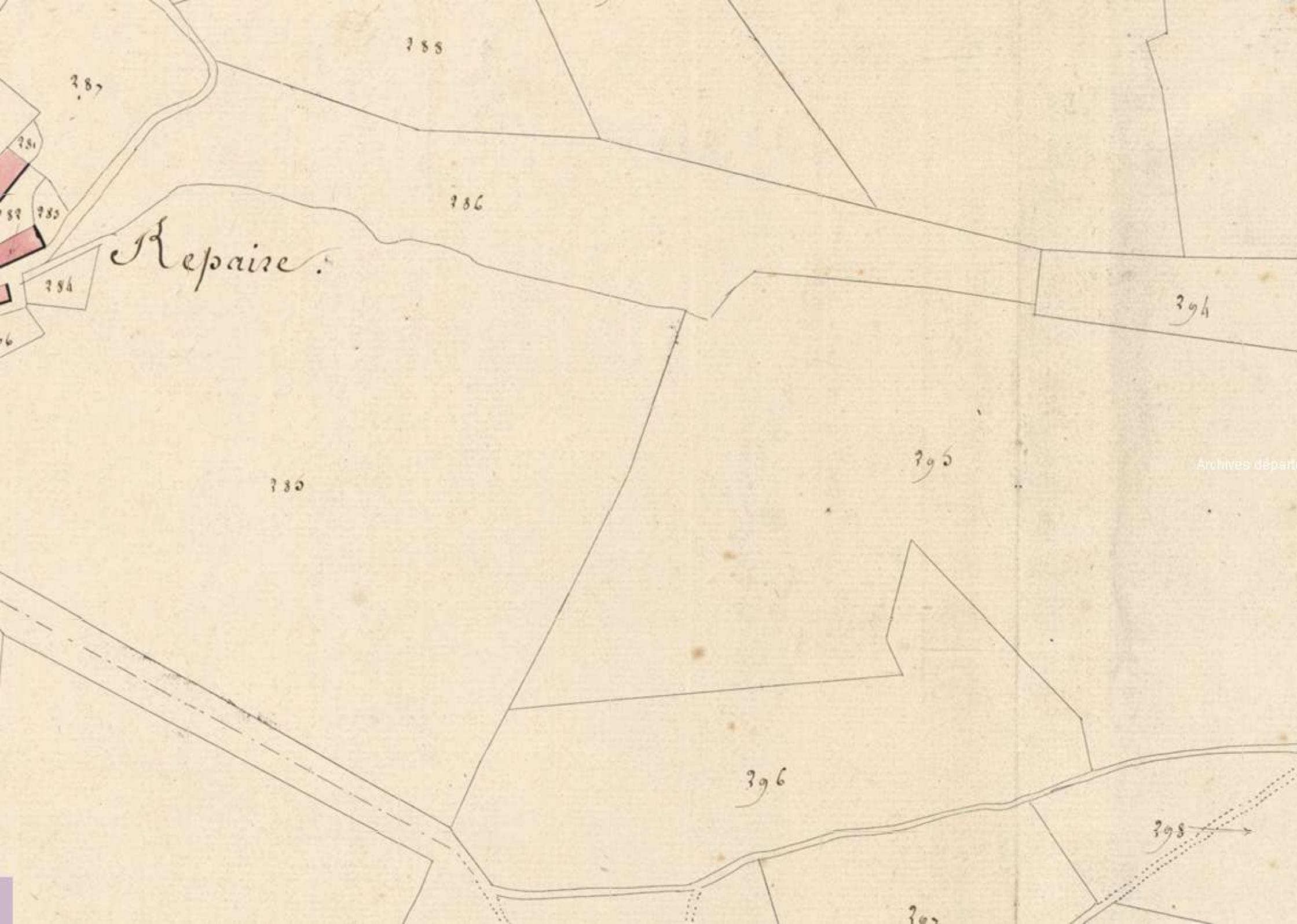
## TABLE DE CORRESPONDANCE

4

NOUVEAU numérotage des parcelles.	RÉFÉRENCES à l'ancien numérotage.	NOUVEAU numérotage des parcelles.	RÉFÉRENCES à l'ancien numérotage.	NOUVEAU numérotage des parcelles.	RÉFÉRENCES à l'ancien numérotage.	NOUVEAU numérotage des parcelles.	RÉFÉRENCES à l'ancien numérotage.
272	269 p 270 p	283 284	320 p 318	293	343 p 345 p	302 (Suite)	331
273	269 p 270 p		349 p 350 p	294	343 p 345 p	303 304	327 p 332 p
274	266 268 269 p	285 286	350 p DP plan déchiré	295 296	345 p 346 p 343 p 344 p 349 p	305 306	332 p 334 p 333 p 334 p
275	263 p						
276	262 p 263 p	287	plan déchiré	297	342 p 343 p 344 p 349 p	307	332 p 333 p 334 p 335 p
277	263 p	288	plan déchiré				
278	262 p 263 p 264 p 265 p	289 290	plan déchiré plan déchiré	298 299	342 p 341 p 340 p 341 p		336 p 337 338 p 339 p
279	261 p 264 p 265 p	291	343 p DP	300	338 p 339 p	308	333 p
280	267	292	340 p 341 p 342 p 343 p	301	332 p 337 p	309	335 p 336 p 338 p
281	328					310	338 p 339 p
282	329			302 (A Suivre)	327 p 330 p		

NOUVEAU numérotage des parcelles.	RÉFÉRENCES à l'ancien numérotage.	NOUVEAU numérotage des parcelles.	RÉFÉRENCES à l'ancien numérotage.	NOUVEAU numérotage des parcelles.	RÉFÉRENCES à l'ancien numérotage.	NOUVEAU numérotage des parcelles.	RÉFÉRENCES à l'ancien numérotage.
311	388 p	327	286 p	341 (Suik)	321 p 322 p 323 p	349	305 p 310 p 311 p 314 p
312	323 p	328	294				
313	323 p	329	295 p	342	319 p 321 p 322 p	350	303 p 304 p 305 p
314	323 p	330	295 p				
315	323 p	331	298 p	343	319 p 320 p	351	303 p 307 p
316	323 p	332	297 p 298 p	344	320 p		
317	324					352	304 p 306 p
		333	297 p	345	315 p 319 p 320 p		
318	296 p 323 p 325 p	334	297 p			353	304 p 305 p 306 p 307 p 310 p 311 p
		335	297 p	346	320 p		
319	323 p	336	317 p	347	299 300 301 302 p 305 p 311 p 312	354	307 p
320	323 p	337	298 p 317 p				
321	297 p 323 p	338	298 p			355	307 p 310 p
		339	317 p				
322	297 p 323 p	340	298 p 317 p 318 p 323 p			356	310 p
323	323 p					357	310 p
324	296 p					358	310 p
325	295 p 296 p	341	317 p 318 p 319 p	348	305 p 314 p	359	310 p
326	295 p	(Arvine)	319 p			360	309 p 310 p





285

287

281

289

288

286

Repaise

284

294

288

295

Archives départ

296

298

292

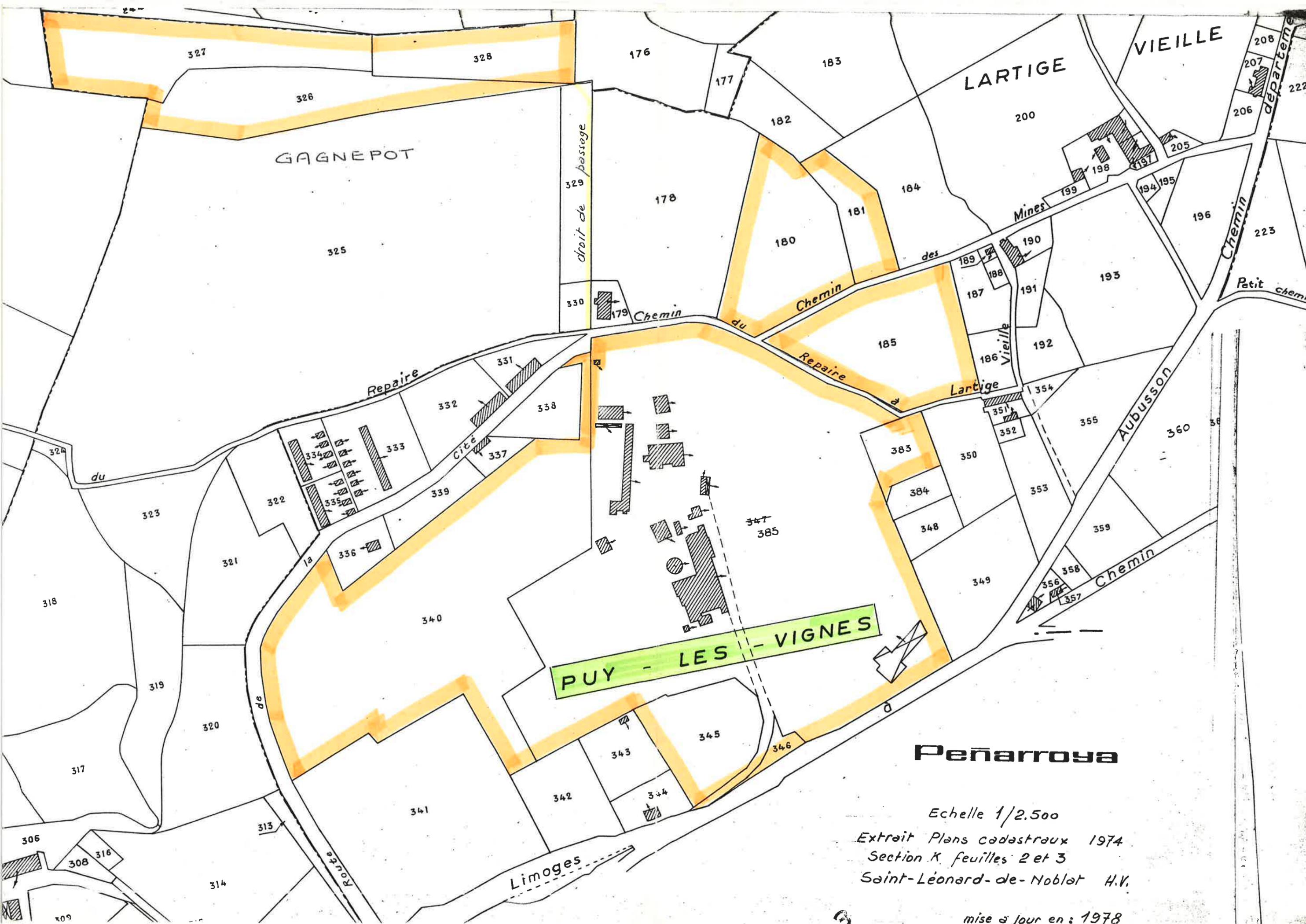
MINELIS	Concession de PUY LES VIGNES - Saint-Léonard-de-Noblat (87) Dossier Article L 163-11	REC-PLV-a-1503\4	05/01/2016
Dossier de demande de transfert d'une Installation Hydraulique de Sécurité			

---

**ANNEXE 7 : Extrait cadastral avec report de la servitude**

---





# Peñarroya

Echelle 1/2.500  
Extrait Plans cadastraux 1974  
Section K, feuilles 2 et 3  
Saint-Léonard-de-Noblat H.V.

mise à jour en : 1978





[www.minelis.com](http://www.minelis.com)

MINELIS SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 30 000 Euros  
33 Rue Chanzy, 92600 ASNIERES - Tél : 01 47 90 24 83 - Fax : 01 73 64 69 87 - Email : [contact@minelis.com](mailto:contact@minelis.com)  
RC Nanterre B 435 308 184 00025 - APE : 7112B - TVA : FR81 435 308 184